Guide de l'éducation 2014-2015

www.aixenprovence.fr

AIX EN PROVENCE
LA VILLE

édito

Récemment investie de la délégation, Education-jeunesse-centre de loisirs-petite enfance-caisse des écoles. J'ai eu à traiter beaucoup d'affaires dès le début du mandat, mais la plus importante est celle des rythmes scolaires. Dans cette réforme, le gouvernement impose aux villes la charge d'organiser les horaires scolaires en fonction d'un cadre déterminé: 24h d'enseignement par semaine, réparties sur 9 demi-journées. Les journées ne peuvent excéder 5h30, les demi-journées 3h30, et les matinées sont exclusivement réservées aux enseignements des savoirs fondamentaux.
Après avoir interrogé les familles, les enseignants, les partenaires associatifs, les agents des écoles, nous avons décidé d'intégrer les priorités suivantes :

- utiliser au mieux les rythmes de vigilance de l'enfant,
- préserver le plus possible les habitudes des familles dans la plage comprise entre 7h30-16h30 et jusqu'à 17h45,
- maintenir les activités POIVRE de la pause méridienne et préserver le plus possible l'enseignement artistique et culturel qui sont deux services éducatifs gratuits de grande qualité offerts depuis longtemps aux enfants aixois,
- un axe prioritaire de réussite éducative durant les temps périscolaires de l'après-midi.

Nous avons organisé ces horaires en suivant strictement les recommandations de l'Education Nationale.
Bien que non obligatoire, la ville se devait d'organiser un temps périscolaire en fin de journée. Ce dernier s'établit sur un socle d'études suivi de toutes les déclinaisons des dispositifs de réussite éducative.
Nous avons également souhaité que l'école du mercredi matin se passe dans les meilleures conditions possibles, malgré les contraintes techniques et organisationnelles . Particulièrement par le maintien de la présence d'une aide scolaire par classe maternelle comme les autres jours de la semaine, ceci est un effort important mis en place il y a quelques années par la ville.
Ce projet est pour nous une base d'observation, en effet un tel bouleversement de la vie scolaire sera très certainement amené à évoluer et être perfectionné.
Soyez assurés chers parents que je serai très attentive et très proche des établissements scolaires, des parents d'élèves et des agents des écoles au cours des premières semaines de la mise en oeuvre.

Je vous donne rendez-vous dans le courant de l'année scolaire pour une évaluation des premiers mois de fonctionnement.

BRIGITTE DEVESA
Adjoint au Maire délégué à l'éducation

Avant-propos

À l'heure où les nouveaux rythmes scolaires entrent en vigueur à Aix-en-Provence, d'autres choses restent elles immuables : souvenirs d'école, de vacances, de « récré », photos de classes, instants volés, amitiés fugaces ou pour la vie, le guide de l'éducation 2014-2015 a souhaité rendre hommage à tous ces moments qui marquent l'enfance. D'hier et d'aujourd'hui, en noir et blanc ou en couleurs, ces photos raisonnent en chacun de nous. Bonne rentrée 2014 !

rythmes scolaires

Décidée par le gouvernement, la réforme des rythmes scolaires devait entrer en vigueur à la rentrée 2013. La Ville d'Aix-en-Provence, comme la quasi-totalité des communes, avait choisi, comme la loi l'y autorisait, de repousser sa mise en oeuvre d'un an. Nous y voilà.

QUE SE PASSAIT-IL AVANT ?

Jusqu'à présent, les enfants recevaient 24 heures d'enseignement par semaine. Ils avaient classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30 (avec une pause-déjeuner, de 11h30 à 13h30). La garderie était ouverte dès 7h30. Après 16h30 soit ils rentraient à la maison, soit ils restaient à l'école – jusqu'à 17h45 maximum – en garderie pour les maternelles ou dans le cadre d'une étude pour les élémentaires.

QUE VA-T-IL SE PASSER DÉSORMAIS?

Le temps scolaire de 24 heures par semaine ne change pas, mais la réforme va entraîner des changements dans les horaires de classe et de temps « périscolaire». Les enfants commenceront leur journée de classe à 8h30 pour la finir à 15h45 (avec une pause déjeuner, de 11h30 à 13h30). Et ils auront classe le mercredi matin. En dehors de ces horaires la Ville continuera de les prendre en charge dans le cadre de garderies ou d'actions éducatives (voir encadré périscolaire).

ET LE MERCREDI ? POURQUOI LE MERCREDI ?

Dans le projet du gouvernement, il y avait théoriquement la place pour deux options : le mercredi matin ou, par dérogation, le samedi matin. L'an dernier, la Ville d'Aix a demandé aux familles de choisir à travers un questionnaire aux parents d'élèves. Le vote est sans équivoque : 87% des parents ont choisi le mercredi.

En maternelle comme en élémentaire, le temps scolaire du mercredi sera de 8h30 à 11h30. Au-delà, la Ville mettra en place, jusqu'à 12h30, une garderie pour permettre aux parents de s'organiser. Cette heure de garderie sera payante (voir tableau des tarifs).

UN COÛT POUR LA VILLE

Pour aider les communes à mettre en oeuvre sa réforme, l'Etat a prévu de leur verser, les deux années à venir, une subvention égale à 50 € par enfant. À Aix-en-Provence, où 9 200 enfants sont scolarisés en primaire, cela représente donc un versement d'environ 460 000 €. La réforme des rythmes scolaires se traduira par des dépenses supplémentaires pour la Ville ; elles ont été estimées entre 1,5 et 2 M €. Les deux prochaines années scolaires (2014-2015 et 2015-2016), avec la subvention de 460 000 € par an de l'Etat, le coût net pour la Ville sera réduit d'autant ; mais au-delà de ces deux ans, si la subvention de l'Etat n'est plus versée, la Ville aura seule à sa charge le coût de la réforme. Sachant qu'aujourd'hui la Ville finance déjà plus d'1,5 M € d'activités périscolaires non subventionnées. (*)

*DU POIVRE À TOUS LES REPAS

La Ville décide de maintenir les activités Poivre durant le temps de la pause méridienne, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

GARDERIES PAYANTES

Les garderies sont payantes, conformément aux dispositions inscrites dans le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), qui font obligation à la Ville de recouvrir un droit d'inscription pour les garderies périscolaires.

C'est le paiement effectif qui conditionne l'inscription définitive. Ce paiement s'effectue sur la base de forfaits.

LE PAIEMENT

Un système de prépaiement conditionne l'inscription aux garderies ; une facture trimestrielle sera envoyée avant chaque trimestre ou avant la rentrée scolaire dans le cas d'un paiement annuel. Les modes de paiement possibles :

- Paiement en ligne sur le site de la Ville www.aixenprovence.fr
- Carte bancaire à la Direction des affaires scolaires
- Chèque bancaire à l'ordre de la Direction des affaires scolaires
- Les espèces sont acceptées uniquement si les autres modes de paiement sont impossibles et si l'appoint est fait.

12 FORFAITS À LA CARTE

Écoles maternelles et élémentaires	Forfait annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
De 7h30 à 8h30 (5jours/semaine)	Tarif n° 1 59 euros	Tarif n° 2 23 euros	Tarif n° 3 18 euros	Tarif n° 4 18 euros
Mercredi midi de 11h30 à 12h30 (1jour/semaine)	Tarif n° 5 12 euros	Tarif n° 6 4 euros	Tarif n° 7 4 euros	Tarif n° 8 4 euros
De 16h30 à 17h45 (4jours/semaine)	Tarif n° 9 59 euros	Tarif n° 10 23 euros	Tarif n° 11 18 euros	Tarif n° 12 18 euros

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Si le « temps scolaire » est géré par l'Education nationale, le « péri-scolaire », lui - avant et après les cours - est assuré par la Ville. Cette dernière a posé deux principes sur lesquels elle a bâti son projet. D'abord continuer à assurer une prise en charge des enfants qui commence à 7h30 et qui s'achève à 17h45, cela afin que la réforme du gouvernement perturbe le moins possible les parents et les enfants. Ensuite, en prenant en charge les enfants à travers diverses activités éducatives.

A PARTIR DE 7H30

Tous les matins, la Ville va reconduire son service de garderie, assuré par du personnel municipal.

RESTAURANT SCOLAIRE

Au moment de la pause méridienne, une heure est prise pour le repas, l'autre pour des actions sportives ou artistiques regroupées dans le dispositif « POIVRE* », ou des activités récréatives.

DE 15H45 À 16H30

Les enfants en maternelle et élémentaire qui ne pourront rentrer chez eux à 15h45 resteront à l'école et seront pris en charge par la Ville 45 min dans un dispositif de continuité scolaire jusqu'à 16h30 et en particulier des études en élémentaire.

DE 16H30 À 17H45

Pour les enfants, en maternelle et élémentaire, qui seront encore à l'école à 16h30, la Ville mettra en place une garderie payante (voir encadré « 34 centimes ») prise en charge par des animateurs.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La Ville souhaite étendre les dispositifs de réussite éducative en fonction des besoins des enfants repérés par l'éducation nationale. Elle proposera en fonction des besoins individuels de ces enfants l'organisation des dispositifs utiles.
Ces dispositifs existent déjà, il s'agit des actions tels que « coup de pouce » (dispositif de soutien scolaire, avec un enseignant pour cinq enfants), d'un « club lecture », ou d'un « club maths » (avec huit à dix enfants au maximum), ou encore d'une étude dirigée (avec quatorze enfants au maximum).
A partir de la rentrée de Toussaint, elles seront optimisées et renforcées. Par exemple, il existe actuellement 19 dispositifs « coup de pouce » pour 15 écoles aixoises ; il pourrait s'en créer quatre ou cinq de plus, et concerner 17 ou 18 écoles. Toutes ces actions éducatives sont - et seront, à la rentrée - proposées aux parents.

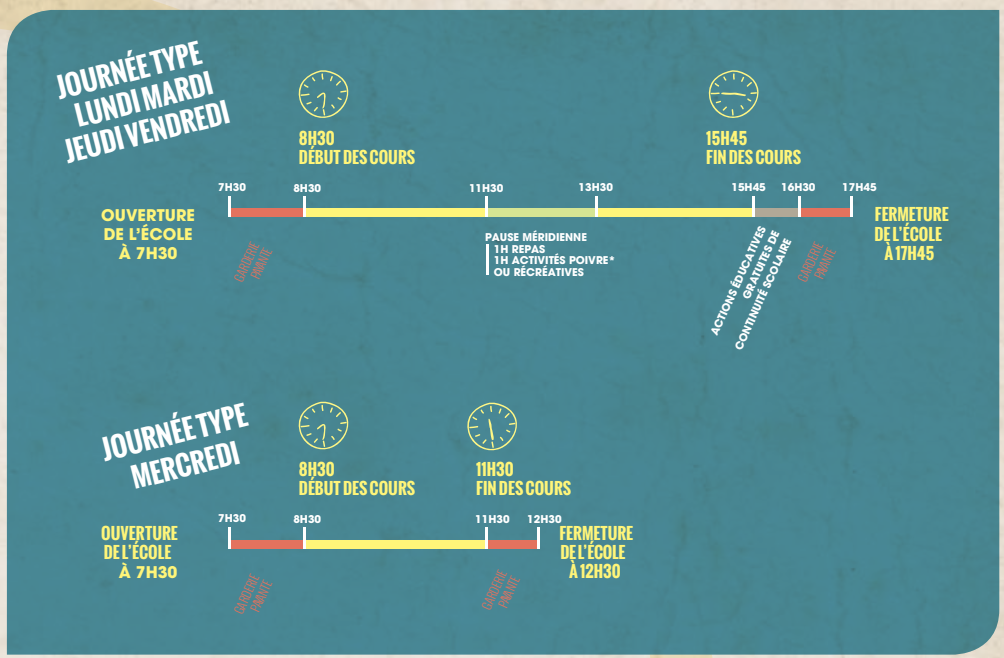

RAPPEL DES PRINCIPES D'ORGANISATION POUR LES ALSH (ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT), À COMPTER DE SEPTEMBRE 2014.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les ALSH sont organisés comme suit, le mercredi après-midi.
Pour les familles désireuses d'inscrire leur enfant dans un centre aéré, comme par le passé, les centres sociaux et associations proposeront une large palette d'activités aux plus jeunes, - l'accueil en centre aéré se fera dès la fin de classe du mercredi matin, - les familles conservent la liberté de choix des centres aérés qui continuent d'être gérés par les mêmes gestionnaires selon les mêmes modalités que précédemment (inscription, tarifs, projet éducatif).
Les familles prennent alors en charge, entre 11h30 et 12h30, leur enfant pour le temps du repas (selon le cas) et du déplacement vers le lieu d'accueil, - pour les familles qui n'auront pas la possibilité de rechercher leur enfant dans la plage horaire de 11h30 à 12h30 et qui souhaitent l'inscrire dans un centre aéré, la Ville orientera ces familles vers l'ALSH de proximité pour lequel le gestionnaire assurera le déplacement entre l'école et le lieu d'accueil. Dans ce cas-là, le repas sera pris au centre aéré.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous proposons de contacter la Direction Jeunesse et Vie Etudiante - Contact M. Mathieu Deleuil au 04 42 91 98 14

sommaire

Édito 2

Nouveaux rythmes scolaires 4

1/ Les écoles d'Aix-en-Provence 12
- Inscription : mode d'emploi 12
- Bienvenue à l'école maternelle 15
- Bienvenue à l'école élémentaire 17
- Le Conseil d'école 19
- Transports 21

2/ La caisse des écoles 22

3/ La restauration scolaire 24
- Composition des menus 24
- Équilibre alimentaire 26
- Animation dans les réfectoires 27
- Le protocole d'accueil individualisé (PAI) 28
- Modalité d'inscription et de facturation 30

4/ Enseignement Artistique et Culturel 33
- Lecture 33
- Cinéma 34
- Musique et danse 34
- Musées 35
- Théâtre 36
- Arts plastiques 36
- C'est Sud / Mômaix 37

5/ Education Physique et Sportive 38

6/ Autres activités 40
- Éducation à l'environnement 40
- Langues vivantes 40
- Sécurité routière 41
- Informatique 41

7/ Le Temps Périscolaire 42
- Écoles maternelles 43
- Écoles élémentaires 43
- Modalité d'inscriptions 44
- Accompagnement à la scolarité 45
- Accueil de loisirs sans hébergement 46

8/ Protection de l'enfance 48

9/ Annuaire 51

La ville d'Aix-en-Provence compte : 38 écoles maternelles publiques, 37 écoles élémentaires publiques, 9 écoles privées, 8 collèges, 4 lycées, 3 universités.

DÉPARTEMENT ÉDUCATION

Ce Département, rattaché à la Direction générale adjointe, Qualité de vie, est chargé de la gestion des compétences dévolues aux communes par la loi, pour ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que la restauration scolaire. Le Département éducation :

- Coordonne la mise en oeuvre de la politique éducative de la Ville.
- Harmonise le travail des différentes directions dévolues aux écoles et à l'éducation avec les autres services municipaux et les divers intervenants extérieurs.
- Gère l'ensemble des moyens financiers et humains mis à disposition des écoles et de la restauration scolaire
- Est l'interlocuteur administratif privilégié en matière d'éducation avec tous les partenaires institutionnels.
- Supervise le plan alimentaire et le suivi des dossiers des enfants en P.A.I (allergies ou à pathologies à risque).

⟩⟩ **René Schaller**, Directeur coordonnateur

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

- Gestion des effectifs, inscription des élèves.
- Suivi des conseils d'école.
- Gestion de l'équipement et du mobilier scolaire.
- Mise en place de crédits de fonctionnement des écoles.
- Attribution de subventions aux écoles et aux associations.
- Gestion des prêts de locaux scolaires à des intervenants extérieurs et de la gestion du parc des logements de fonction enseignant.
- Inscriptions des enfants aux cantines scolaires
  et étude des demandes de dégrèvement.
- Facturation des repas.
- Inscriptions aux accueils du matin et du soir (Garderies). Facturation et recouvrement.

Assurés en relation avec d'autres services municipaux :

- Construction et entretien du patrimoine scolaire.
- Entretien des espaces verts et des aires sportives des groupes scolaires.

⟩⟩ **Hélène DELOCHE**, Directrice

DIRECTION DES ANIMATIONS ÉDUCATIVES ET DU PERSONNEL DES ÉCOLES

- Gestion et encadrement des effectifs : gestion prévisionnelle des recrutements.
- Analyse des besoins en personnel, avec notamment la répartition des agents et l'organisation de leur temps de travail, et en matériel.
- Gestion des animations éducatives et activités périscolaires (garderie du matin, études et ateliers du soir, ateliers inter-classe, POIVRE...).

Assurées en relation avec la direction des ressources humaines :

- L'évolution de la carrière des agents (préparation du plan de formation, évaluation des agents...)
- Mise en place d'actions de formation en vue d'améliorer la qualité du service rendu et de favoriser l'encadrement des enfants et la carrière des agents.

⟩⟩ **Philippe DEGROOTE**, Directeur

COORDINATION DE LA CUISINE CENTRALE

- Production et livraison des repas pour les écoles de la ville.
- Suivi de l'entretien et de la conformité des 51 cuisines satellites.
- Assistance technique aux 51 responsables de restauration scolaire dans les écoles.

⟩⟩ **Emma CANTEGREL**, Coordinatrice

1-Les écoles d'Aix-en-Provence

INSCRIPTION SCOLAIRE MODE D'EMPLOI

Les inscriptions des enfants à scolariser pour la première fois en écoles maternelles et élémentaires se font à la direction des affaires scolaires (service inscriptions) 19, rue Lisse Saint Louis ou dans votre mairie annexe. Il suffit aux parents de s'y rendre pour remplir les imprimés nécessaires à l'inscription. La répartition des élèves dans les écoles s'effectue selon le critère de proximité et selon la capacité d'accueil de l'école.

Il est nécessaire de se présenter muni de :
>> Copie du livret de famille.
>> Copie des certificats de vaccination (DT Polio).
>> Copie justificatif de domicile.
Les originaux sont à présenter avec les copies.
Un certificat d'inscription vous sera adressé indiquant l'école du périmètre dont dépend votre enfant.

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

19, rue Lisse Saint-Louis
13100 Aix-en-Provence
Horaires : 9h-12h15 / 13h15-16h
du lundi au vendredi y compris pendant les congés scolaires

L'admission à l'école sera prononcée par la direction de l'école au vu des pièces suivantes :
- certificat d'inscription délivré par la ville ;
- certificat de radiation de l'ancienne école fréquentée.

En revanche, toute demande d'inscription dans une école d'Aix-en-Provence, hors de ce périmètre, donne lieu à une procédure de dérogation.

DEMANDES DE DÉROGATION

La procédure de dérogation permet d'inscrire son ou ses enfants dans une autre école que celle précédemment attribuée. Elle s'applique aux nouveaux inscrits ; les scolarités en cours ne sont pas remises en cause pendant la durée du cycle élémentaire ou maternel sauf demande des familles suite à un déménagement.
Les demandes de dérogation s'établissent en même temps que les dossiers d'inscription.
Ces demandes seront examinées par une commission qui prend notamment en considération la fratrie ou la continuité de maternelle en élémentaire dans le groupe scolaire. La demande doit être accompagnée de tous les justificatifs nécessaires à l'étude du dossier.

CLASSES SPÉCIALISÉES

LES CLIS

Les classes d'intégration scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école élémentaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap. Elles peuvent permettre d'accueillir des enfants atteints d'un handicap mental, d'un handicap auditif, d'un handicap visuel ou d'un handicap moteur.
Les enfants concernés disposent d'un enseignement adapté mais partagent aussi de nombreuses activités avec les autres écoliers. L'enseignant chargé d'une CLIS est un instituteur ou professeur des écoles spécialisé qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et qui organise, en liaison avec les maîtres des différents cycles et les services de soins, la mise en uvre du projet individuel de chaque élève handicapé.

Localisation et spécialisations des C.L.I.S. Toutes dépendent d'écoles élémentaires.
>> CLIS pour enfants souffrant de troubles des fonctions cognitives : écoles Albéric Laurent, Jules Payot, Paul Arene et Deux Ormeaux.
>> CLIS pour enfants autistes: école Jules Isaac.
>> CLIS pour enfants dyslexiques : écoles Frédéric Mistral et Marie Mauron.
>> CLIS pour enfants malentendants : école Pont de l'Arc.

LES CLIN

La Classe d'initiation est une classe destinée à la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF). Tout ENAF de plus de 6 ans doit pouvoir bénéficier d'une évaluation en langue d'origine et en français qui mette en évidence ses savoirs et ses savoir-faire. Si l'évaluation le préconise, l'élève doit être inscrit en CLIN pour un enseignement de français langue seconde, quotidiennement et pour un temps variable en fonction de ses besoins. L'objectif est qu'il puisse au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe de cursus ordinaire.
L'enseignante de la CLIN d'Aix intervient dans les écoles J. Ferry (15 av J. Ferry) et Cuques (1 rue de Cuques).

INTÉGRATION SCOLAIRE DES ENFANTS HANDICAPÉS

La Ville rémunère et met à disposition de l'Inspection d'Académie, une quinzaine d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) destinés à l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire. Ils interviennent sur le temps scolaire et sont chargés, sous la responsabilité de l'enseignant de la classe, de faciliter la vie quotidienne des enfants handicapés parmi les autres élèves. Les affectations des AVS rémunérés par la Ville d'Aix-en-Provence sont effectuées sur décision des services de l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône.

BIENVENUE À L'ÉCOLE MATERNELLE

JOURS ET HORAIRES DE CLASSE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30 >> 11h30 et 13h30 >> 15h45
Mercredi
8h30 >> 11h30

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

>> 7h30-8h20 : accueil et garderie payante pour les enfants de l'école, avec accueil jusqu'à 8h10
>> 8h30-11h30 : temps scolaire
>> 11h30-13h30 : interclasse et service de restauration
>> 13h30-15h45 : temps scolaire
>> 15h45-16h30 : action éducative
>> 16h30-17h45 : garderie payante encadrée par le personnel municipal

GARDERIE DU MERCREDI MIDI

Tous les mercredis
11h30 >> 12h30

LE PERSONNEL DES ÉCOLES

Environ 350 agents municipaux travaillent dans les écoles. Les aides scolaires sont affectées dans les écoles maternelles par la direction de la gestion du personnel des écoles. Chaque classe dispose à ce jour d'une AS. Le directeur d'école répartit les moyens en fonction de la structure de l'école. Les agents assurent les garderies du matin et du soir ainsi que le temps d'interclasse (11h30 à 13h30), sous la responsabilité de Madame le maire d'Aix-en-Provence. Le travail des aides scolaires est complété pour le bon fonctionnement de l'école, par celui des agents d'entretien et des agents de restauration scolaire. Environ 100 étudiants et surveillants renforcent l'encadrement de la garderie du matin, l'interclasse de midi et la garderie du soir.

maternelle

ECOLES	ADRESSE	TEL.	DIRECTEURS
ARENE Paul	Bd Schweitzer 13090	04.42.59.07.65	Mme ARNAUD
BEAUVALLE	Av.Brossolette 13100	04.42.26.38.98	Mme GOURIO
BOYER Auguste	ZA C St-Joseph 13290	04.42.39.21.90	Mr COLLET
BREMOND Eugène	Avenue San Peyrès 13540	04.42.28.05.68	Mme MOSCONI
CAMPRA André	13 Rue des Menudières 13100	04.42.23.50.76	Mme PARTIOT
CELONY	175 Ch. des Platrières 13100	04.42.23.34.08	Mme RICO
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Epée 13090	04.42.20.18.97	Mme GUERIN
COLLINE DU SERRE	Rue F. Mistral Les Milles 13290	04.42.24.48.76	Mme GARRIGA
CORSY André	Rue du Chemin de Fer 13090	04.42.64.46.81	Mme ALEMAN
COUTHERON	110 Rue Yvette Bonnard 13100	04.42.92.04.38	Mme MEYNIER-MICALLEF
CUQUES	1 Rue de Cuques 13100	04.42.27.30.45	Mme CAPON
D'ARBAUD Joseph	Rue Charloun Rieu 13090	04.42.20.09.36	Mme CHOISNARD-GLORIES
DAUDET Alphonse	Quart. Beauregard 13000	04.42.23.50.11	Mme PECCINI
DE GENNES P.G.	165 Rue Jas des Vaches 13100	04.42.39.20.42	-
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot 13090	04.42.20.10.74	-
FERRY Jules	15 Av. J. Ferry 13100	04.42.27.37.09	Mme VINCK
FLORALIES	65 Ch. Club Hippique 13090	04.42.59.17.40	Mme SUZAN
GIONO Jean	Bd Kennedy 13090	04.42.59.23.73	Mme BOULANGER
GRANETTES	Chemin de Granet 13100	04.42.20.23.40	Mme CERDA
GRASSI Bernard	10 Rue des Nations 13100	04.42.23.19.22	Mr CAPPATO
ISAAC Jules	35 Av J. Isaac 13090	04.42.23.28.33	Mme COULET
LAUVES	48 Av. P. Cézanne 13100	04.42.23.28.44	Mme ROYET
MARESCHALE	Av. de Tubingen 13090	04.42.59.06.71	Mme VICENTE
MAUREL Jean	Bd Camus 13540	04.42.92.11.68	Mme FURET
PAGNOL Marcel	Av. J.P.Coste 13100	04.42.26.72.29	Mme DOURSON-ISAR
PAYOT Jules	Av. de la Gde Thumine 13100	04.42.20.17.21	Mme MAGLIANI
PEISSON Edouard	Nle Rte de Gardanne 13290	04.42.24.08.53	Mme METRAS
PLATANES	Route des Ecoles 13100	04.42.23.06.12	Mme BERTOLANI
PONT DE L'ARC	Rte des Milles 13290	04.42.27.82.35	Mme BALLMAJO
PREVERT Jacques	Av. de Tubingen 13090	04.42.59.39.20	Mme FONSEGRIVE
ROCHER DU DRAGON	Allée des Musiciens 13100	04.42.21.15.07	Mme NEHRING
ROI RENE	Bd du Roi René 13100	04.42.21.43.63	Mme MARTINEZ
SEXTIUS	34 Cours Sextius 13100	04.42.27.57.45	Mme PONS
TIKNO NIGLO	Petit Arbois - Les Milles 13290	04.42.69.06,15	Mr TROUCHE
TORSE	Route du Tholonet 13100	04.42.21.42.63	Mme FERRARI
TROIS SAUTETS	Val St-André 13100	04.42.27.08.65	Mme ALFIERI
VAL St-ANDRE	180 Rue Edmond Michelet 13100	04.42.27.90.77	Mme LEMOINE
WALLON Henri	Rue Hugo Ely 13090	04.42.20.18.12	Mme VARGAS

BIENVENUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Sont admis à l'école élémentaire les enfants âgés de 6 ans dans l'année civile en cours ou ayant obtenu une autorisation de l'Éducation Nationale pour un passage anticipé au cours préparatoire.

JOURS ET HORAIRES DE CLASSE :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30 >> 11h30 et 13h30 >> 15h45
Mercredi
8h30 >> 11h30

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE :

>> **7h30-8h20** : garderie payante assurée par les enseignants ou étudiants avec accueil jusqu'à 8h10

>> **11h30-13h30 : temps interclasse** : service de restauration, assuré par le personnel municipal renforcé par une centaine de surveillants interclasse et selon les écoles par des animateurs du P.O.I.V.R.E. (activités culturelles et/ou sportives régies par la municipalité). Ateliers assurés par des enseignants ou des intervenants qualifiés.

>> **15h45-16h30 : étude dirigée** (action éducative dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires).

>> **16h30-17h45 : garderie payante**, assurées par les enseignants et animateurs ou personnel municipal.

ÉCOLES	ADRESSE	TEL.	DIRECTEURS
ARENE Paul	Rue Léon Blum 13090	04.42.59.05.87	Mr MOREAU
BOYER Auguste	ZAC St-Joseph 13290	04.42.39.21.96	Mme SMIROU
BREMOND Eugène	Avenue San Peyrès 13540	04.42.28.61.78	Mme CHASSE-BOEUF
CELONY	200 Ch. des Platrières 13090	04.42.23.51.11	Mr RODRIGUES
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Epée 13090	04.42.20.18.82	Mme MATRAS
COUTHERON	110, rue Yvette Bonnard 13100	04.42.92.13.51	Mme GUERINI
CUQUES	1, rue de Cuques 13100	04.42.26.08.36	Mr PERROUD
D'ARBAUD Joseph	Rue Charloun Rieu 13090	04.42.20.17.42	Mme BENFREDJ
DAUDET Alphonse	Ch. du Four 13090	04.42.23.06.60	Mme ALFONSI
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot 13090	04.42.20.19.92	Mme RUELLAN

élémentaire

ÉCOLES	ADRESSE	TEL.	DIRECTEURS
DE GENNES P.G.	165 rue Jas des Vaches 13100	04.42.39.20.42	Mr ROIG
FENOUILLERES	41 Av. H. Poncet 13100	04.42.26.28.45	Mme CASTELLIJOS
FERRY Jules	15, av. J. Ferry 13100	04.42.26.28.29	Mr MASSAL
FLORALIES	75 Av. Club Hippique 13100	04.42.59.15.35	Mr LONGO
GIONO Jean	Av. Germain Nouveau 13090	04.42.59.12.36	Mr GAUDY
GRANETTES	Chemin de Granet 13090	04.42.20.00.80	Mme ROUDOT
ISAAC Jules	37, Av. J. Isaac 13000	04.42.23.56.35	Mme CHAILLAN
JAURES Jean	Rue des Nations 13100	04.42.23.32.43	Mme DEGROUAS
LAURENT Albéric	10 Av. de Grassi 13100	04.42.23.30.32	Mme MEKERSI
LAUVES	46 Av. P. Cézanne 13000	04.42.23.37.63	Mr COLLOMBON
MARESCHALE	Av. A. Baudoin 13090	04.42.59.24.77	Mme MASSE
MAUREL Jean	Bd des Camus 13540	04.42.92.11.69	Mr VERINES
MAURON Marie	4, rue Mistral 13290	04.42.24.23.78	Mme JULIEN
MISTRAL Frédéric	Av. Doyen Guyon 13100	04.42.64.48.42	Mme GUICHARD-SANCHIS
PAGNOL Marcel	Av. J. P Coste 13100	04.42.26.67.57	Mme CROCE
PAYOT Jules	Bd de la Grande Thumine 13090	04.42.20.00.61	Mme SEMERDJIAN
PEISSON Edouard	Rte de Gardanne 13290	04.42.24.06.64	Mr ROMS
PLATANES	Route des Ecoles 13100	04.42.23.06.12	Mme BERTOLANI
PONT DE L'ARC	Route des Milles 13290	04.42.26.36.53	Mme LOISON
PREVERT Jacques	21 Av. de Tubingen 13090	04.42.59.01.75	Mme GALZIN
ROUMANILLE Joseph	36 av.Couton 13290	04.42.24.21.85	Mr DOL
SALLIER François	3 Rue Sallier 13100	04.42.38.30.74	Mr DORDILLY
SEXTIUS	34, cours Sextius 13100	04.42.26.20.21	Mr PIETRI
TORSE	Av. des Ecoles Militaires 13100	04.42.21.50.37	Mr PERUCCA
VAL St-ANDRE	75 Av. Edmond Michelet 13100	04.42.26.46.80	Mr GUILHAUMON
WALLON Henri	2 Rue Hugo Ely 13090	04.42.20.19.50	Mr D'ANNA
INSPECTIONS DE L'ÉDUCATION NATIONALE D'AIX-EN-PROVENCE			
IEN-EST Ecole Val St Andre	75 Av Michelet	Mr Claude AUGER	
IEN-OUEST Ecole JAURES	Rue des Nations	Mme Marie-Christine AUGER	
IEN -SUD Ecole Pont de l'ARC	Route des Milles	Mme Florence LEBORGNE DE KAOUEL	

LE PERSONNEL DES ÉCOLES

Les agents municipaux travaillent dans les écoles de la Ville dont ils assurent l'entretien ainsi que l'interclasse (11h30 à 13h30). Ils organisent la restauration scolaire et prennent part à la surveillance et à l'animation du repas. Les équipes sont renforcées sur les temps d'accueil par des enseignants et des étudiants.

De nombreuses animations sont organisées tout au long de l'année sur les temps de restauration. Les agents de la Ville en assurent la mise en oeuvre et l'animation en lien avec les services des animations éducatives et de la restauration municipale.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Chaque école dispose d'un conseil d'école présidé par le directeur d'école et composé du Maire ou de son représentant (Adjoint à l'éducation), un conseiller municipal, des enseignants de chaque classe de l'école, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) et de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Il vote le règlement intérieur de l'école, donne son accord sur le projet d'école, débat sur tout ce qui concerne la vie à l'école. Il est également informé des problèmes de sécurité, d'hygiène, de la composition des classes, du matériel pédagogique, du choix des manuels, de l'organisation de rencontres d'information parents/enseignants.

Les représentants de parents d'élèves sont élus lors des élections (2e quinzaine d'octobre). Chaque parent est électeur sous réserve d'avoir l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Elle veille à la mise aux normes des écoles, à l'intérieur comme à l'extérieur afin d'assurer la sécurité du personnel et des enfants.

TRAVAUX

De nombreuses interventions sont effectuées chaque année, elles concernent :

- la sécurité (alarmes, incendies) ;
- les travaux de proximité (réfection de cour, rénovation de sanitaires) ;
- les huisseries (encadrement des portes et fenêtres) ;
- les peintures ;
- les sanitaires ;
- les aménagements ;
- les rideaux et les mobiliers.

La Ville consacre environ 1.5 million d'euros par an à ces opérations. Un plan de rénovation des écoles évolue depuis plusieurs années (2011) par tranches de programmation triennales. Le crédit affecté est de 1 million d'euros supplémentaire par an.

SANTÉ SCOLAIRE

Les élèves bénéficient d'un encadrement médical assuré par des médecins et infirmières. Outre leur mission d'éducation à la santé, les médecins scolaires interviennent au niveau de l'hygiène et des conditions d'accueil des enfants dans les écoles.

Ancienne école d'Arbaud
1, Rue Ch. Rieu - 13090 Aix-en-Provence

ASSURANCE SCOLAIRE

Bien que non obligatoire, cette assurance est vivement conseillée. Elle sera exigée notamment pour la pratique d'activités facultatives. Deux types d'assurances sont à prévoir :

- La « responsabilité civile » qui couvre les dommages que peut causer l'élève.
- « L'individuel accident corporel » qui couvre les blessures ou accidents que l'élève peut s'infliger à lui-même ou à l'un de ses camarades.

ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF accompagne les parents dans toutes les demandes de prestations et d'allocations concernant leur enfant. À titre indicatif, « un enfant à charge » peut vous donner droit à des prestations, telles que l'allocation de rentrée, la garde d'enfant à domicile.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La Ville participe, conformément à la loi, à la scolarisation des enfants aixois dans les établissements privés sous contrat d'association avec l'État.

Afin d'aider les familles fréquentant les établissements privés sous contrat, la ville alloue chaque année une subvention au Comité aixois de coordination pour l'aide aux familles de l'enseignement privé sous contrat (à ne pas confondre avec la Comité aixois des écoles publiques).

ÉCOLES	ADRESSE	TÉL.	INSPECTION
JEANNE D'ARC	53, bd Carnot	04.42.38.45.81	Aix EST
LA NATIVITE	La Beauvalle	04.42.93.45.70	Aix OUEST
SACRE COEUR	71, av. des Ecoles Militaires	04.42.38.43.97	Aix EST
SAINTE BERNADETTE	5, rue de l'église - Les Milles	04.42.24.22.70	Aix OUEST
SAINTE CATHERINE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98	Aix EST
SAINT FRANCOIS D'ASSISE	813, chemin des frères gris - Luynes	04.42.24.02.84	Aix EST
SAINTE GENEVIEVE	Quartier St Mitre - 455, rte Eguilles	04.42.20.07.56	Aix EST
SAINT JOSEPH	16, cours St Louis	04.42.23.02.19	Aix EST
ECOLE JUIVE	5 Rue de Jérusalem	04.42.54.56.80	Aix OUEST

TRANSPORTS

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix (36 communes, 388 000 habitants) assure les transports scolaires.
À Aix, 8700 élèves utilisent ses réseaux. Les transports scolaires de la Communauté du Pays d'Aix (CPA) sont destinés à un public scolaire très large, qui va des enfants des classes maternelles aux étudiants âgés de moins de 26 ans. Une dizaine d'écoles maternelles et élémentaires aixoises bénéficient par ailleurs d'un service de ramassage avec des accompagnateurs payés par la Ville, afin de sécuriser et de faciliter l'accès à ces groupes scolaires.
5 circuits sont proposés :
> Les Granettes (2 circuits)
> Puyricard (1 circuit)
> L'Arbois (1 circuit)
> La Duranne (1 circuit)
les parents de l'enfant ou un adulte habilité doivent être présents au point d'accueil à l'aller et au retour du service.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Les transports scolaires seront assurés le mercredi (voir le détail des horaires avec le prestataire de la CPA).

Abonnements scolaires de la CPA :

- **Abonnement scolaire (carte annuelle) : 50 €**
élèves de primaires* et secondaires
- **Abonnement jeune plus : 100 €**
élèves de collèges et lycées, étudiants de moins de 26 ans

**sous certaines conditions (services scolaires réservés et internes à la commune)*
Lors de la première inscription, le coût du support de la carte billettique Pass Provence est de 5€. Ce support a une durée de validité de 5 ans. En cas de perte ou de vol, le coût du duplicata est de 20€.

Où se rendre pour bénéficier d'un titre de transport scolaire?

• Pour les habitants d'Aix-en-Provence
Prendre contact auprès de l'agence Aix en Bus située au coeur du centre-ville d'Aix-en-Provence, avenue Giuseppe Verdi (Allées provençales), à l'Office de tourisme. Du lundi au samedi 8h30 / 18h30. Tél. 09 70 80 90 13 - Fax. 04 42 69 72 33
Plus de renseignements sur les modalités d'inscription aux transports scolaires d'Aix-en-Bus sur le site www.aixenbus.fr.

• Pour les habitants des autres communes du pays d'Aix
Prendre contact avec le service scolaire de votre mairie.

Carte famille nombreuse

Pour bénéficier de la carte famille nombreuse, il faut vous inscrire dans la mairie de votre commune ou dans une mairie annexe si vous résidez à Aix-en-Provence. Avoir au minimum 3 enfants inscrits au transport scolaire et fournir une photocopie du livret de famille.

Les boursiers

Pour bénéficier de la bourse vous devez fournir une attestation de la bourse de l'Etat (les attestations du CROUS ne sont pas acceptées).

2-La caisse des écoles

Administrée par un comité de gestion présidé par le Maire ou par l'adjoint délégué, la Caisse des écoles est composée de 9 élus désignés par le conseil municipal, des 3 Inspecteurs de l'Éducation Nationale de la circonscription ou leurs représentants, d'un représentant du préfet, d'un représentant des délégués départementaux, d'une personne qualifiée issue de l'Education Nationale et d'un représentant de chaque fédération (FCPE et PEEP) des parents d'élèves. Seuls ces membres ont un droit de vote délibératif. D'autres membres participent à ce comité : un représentant de la Direction de la concurrence et des prix, l'administration municipale et le trésorier principal comptable de la caisse des écoles. Ces membres ont un rôle consultatif.

MISSIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

LA GESTION DES RESTAURANTS SCOLAIRES

La Caisse des écoles lance les appels d'offres de denrées alimentaires et de matériel de restauration. Elle procède aux commandes et au paiement des factures. La caisse des écoles comptabilise les repas et recouvre, par l'intermédiaire du Trésor Public, la participation des familles aux repas.

LA DÉLIVRANCE DES FOURNITURES SCOLAIRES

Des crédits sont accordés aux écoles concernant les fournitures scolaires et livres, les classes d'adaptation, les interclasses et les «crédits direction» (voir détail ci-contre). Les fournisseurs retenus le sont, suite à un appel d'offres, au regard d'un cahier des charges établi en liaison avec les directions d'école. Le choix des fournisseurs est validé en commission d'appel d'offres composée d'élus municipaux, d'Inspecteurs de l'Education Nationale en présence de représentants de la Trésorerie municipale et de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS ÉDUCATIFS

Il s'agit en particulier des activités d'interclasse (P.O.I.V.R.E.) ainsi que des interventions dans le cadre du Plan E.A.C. (Enseignant Artistique Culturel). Le budget de la caisse des écoles est alimenté par le revenu de la facturation des familles et par une subvention de la ville.

VENTILATION DES CRÉDITS ATTRIBUÉS PAR LA CAISSE DES ÉCOLES

CRÉDITS ATTRIBUÉS AUX ÉCOLES MATERNELLES

- le crédit fournitures scolaires et livres : 1100 € par classe.
- le crédit classe adaptation: 350 € par classe
- le crédit garderie : 98 €
- le crédit de direction : 330 €
- un crédit de Noël : 5,50 € par enfant
- un crédit Interclasse : 150 €
- Pour le crédit sport une enveloppe budgétaire est prévue pour l'ensemble des écoles maternelles.

CRÉDITS ATTRIBUÉS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- le crédit fournitures scolaires et livres : 1 100 € par classe. Versé aussi aux C.L.I.S.
- le crédit classe adaptation : 350 € par classe
- le crédit ateliers du soir affecté aux écoles est de 105 €.
- un crédit direction : 330 € pour les écoles de moins de 8 classes. 410 € pour les écoles de plus de 8 classes.
- un crédit sport est versé pour un montant de 44 €.
- un crédit ELCO (Enseignement des langues et culture d'origine): 105 € par classe.
- un crédit Interclasse : 150 €

De plus, il est alloué, au Réseau d'Aide Spécialisé (RAS), un crédit de 565,12 € qui permet le fonctionnement des activités et l'achat du matériel spécifique (tests, livres). Ils concernent les écoles maternelles et élémentaires.

3 - La restauration scolaire

Chaque jour d'école, environ 8 000 enfants déjeunent dans les restaurants scolaires de la Ville. C'est donc avec le plus grand soin que les repas sont élaborés à la cuisine centrale, puis servis aux enfants dans les différents réfectoires.
Parmi les enjeux de la restauration scolaire, l'équilibre alimentaire est une des priorités.
Les menus sont élaborés par une diététicienne conformément aux normes nutritionnelles en vigueur et aux exigences de la Ville en matière de qualité et de traçabilité des produits alimentaires.
Mais si «bien manger» consiste à offrir chaque jour des menus sains, équilibrés, garantissant le plus haut niveau de sécurité alimentaire, la notion de plaisir (plaisir de goûter de nouvelles saveurs, de partager, de convivialité) est également au coeur des préoccupations de tous les acteurs de la Direction de la coordination de l'éducation.

LA COMPOSITION DES MENUS

La qualité des repas servis en restauration scolaire, a donné lieu le 30 septembre 2011 à la publication d'un décret et d'un arrêté, prenant en compte les exigences nutritionnelles fixées par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

LES OBJECTIFS VISÉS PAR LES NORMES NUTRITIONNELLES SONT :

- d'augmenter la consommation de fruits, de légumes et de féculents,
- de diminuer les apports en lipides et de rééquilibrer la consommation d'acides gras,
- de diminuer la consommation de glucides simples ajoutés,
- d'augmenter les apports en fer,
- d'augmenter les apports en calcium.

Ainsi, un déjeuner à la cantine, c'est :
Un repas* composé de 5 éléments, parfois 4 :
- **un plat principal** (à base de viande, de poisson ou d'oeuf),
- **une garniture**(de légumes, de féculents ou un panachage des deux),
- un fromage ou un produit laitier,
- une entrée et/ou un dessert.

* des quantités adaptées aux âges des enfants et limitées pour les préparations grasses et/ou sucrées,
* de l'eau à disposition sans restriction, du pain en libre accès,
* du sel et des sauces servis en fonction des plats, et avec parcimonie!

La rédaction des menus tient compte d'autres paramètres tels que la faisabilité technique, le respect des saisons mais aussi des inévitables menus festifs qui rythment l'année scolaire.

A ces différents impératifs s'ajoute une sélection rigoureuse des denrées mises en oeuvre.
La Ville a par exemple décidé d'exclure les aliments contenant des OGM et développe une vigilance toute particulière vis à vis des additifs qui peuvent entrer dans la composition de certains produits.

Fin 2012, les cantines scolaires avaient pour objectif, fixé par le Grenelle de l'Environnement, d'introduire 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette année encore, près de 25% (en volume) de produits Bio sont servis aux enfants.
Du pain Bio est d'ailleurs servi chaque jour. Ce choix est du à l'intérêt gustatif et nutritionnel de ce produit qui, réalisé à partir de farine T80, présente des teneurs en fibres, en vitamines et en minéraux plus importantes que le pain élaboré à partir de farine T55.
Aussi, la restauration municipale contrôle pour chaque produit : sa provenance, sa composition ainsi que ses valeurs nutritionnelles. Cette rigueur permet une communication et une transparence totale sur la qualité des produits utilisés.

Poisson pané et poisson pané...

Pour exemple, le poisson pané servi aux enfants contient plus de 70% de poisson et possède un rapport protéines sur lipides supérieur à 2 (ce qui signifie qu'il y a au moins deux fois plus de protéines que de lipides). Un poisson pané bénéficiant de cette qualité est même encouragé par la réglementation.

INFORMATION

AFFICHAGE DEVANT LES ÉCOLES

Deux types de grilles de menus sont affichés devant les écoles :
- Une grille récapitulative bimestrielle,
- Une grille nommée **Menus de la semaine**, qui précise les teneurs des principaux nutriments mais également les produits de saison et les produits Bio entrant dans la composition des repas.

SITE WEB DE LA VILLE

www.aixenprovence.fr
Vous retrouverez ces menus en cliquant sur «Education» puis rubrique «restaurants scolaires». Une application pour smartphone permet également de tout connaître en temps réel sur les menus servis à vos enfants.

ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

La journée alimentaire d'un enfant est structurée autour de 4 repas : un petit déjeuner,un déjeuner, un goûter et un dîner, soit 28 repas par semaine.
La restauration scolaire n'en couvre que quatre. Le complément et l'équilibre doivent donc être réalisés en considération des menus annoncés.

Pour ce faire, vous trouverez pour chaque déjeuner servi les teneurs en protéines, glucides, lipides et calcium (calculées pour un enfant qui consomme la totalité de son déjeuner, sans se resservir).
Toutefois, pour ne pas cuisiner calculatrice et table de composition des aliments à la main, une idée de menu pour le dîner vous est proposée.

Menus en application du Plan National Nutrition et Santé

LE MENU DU JOUR	L'APPORT NUTRITIONNEL JOURNALIER (en % sur la journée pour un enfant de maternelle et d'élémentaire)			IDEES D'EQUILIBRE JOURNALIER Menus conseils pour le soir
Lundi 16 Juin				
Tomates basilic mozzarella Blanquette de veau (**) Riz pilaf bio Crème dessert au chocolat Pain bio		Maternelle	Elémentaire	Salade de pommes de terre charlotte et mesclun sauce échalotte Gratin de courgettes Fruit
	Protéines	38%	39%	
	Lipides	33%	35%	
	Glucides	37%	37%	
	Calcium	35%	32%	

Les ANC (Apports Nutritionnels Conseillés) ont été définis pour la population française en 2001 par l'AFSSA.
Ils constituent des repères, car les besoins nutritionnels sont très variables d'un individu à l'autre, et encore plus d'un enfant à l'autre... Ils diffèrent selon le sexe, l'âge, la situation physiologique (poids et taille), la vitesse de croissance et le niveau d'activité physique, élément majeur de la dépense énergétique.

	Maternelle	Elémentaire
Énergie	1500 kcal	2000 kcal
Protéines	45 g	60 g
Lipides	58 g	78 g
Glucides	200 g	265 g
Calcium	700 mg	1 000 mg

ATTENTION !!
45 g de protéines ne correspondent pas à 45 g de viande !

Nul besoin cependant d'être trop rigoriste à chaque repas, chaque jour.
L'équilibre alimentaire ne se fait pas sur un repas, ni même sur une journée, mais à l'échelle de la semaine.
Ainsi, si votre enfant mange un peu trop ou trop peu à un repas, vous pouvez très bien rétablir l'équilibre aux repas suivants.

Afin d'atteindre l'équilibre alimentaire, il convient de proposer systématiquement au dîner : des féculents, des légumes ou fruits crus et cuits, ainsi qu'un produit laitier. En revanche, il est inutile de servir de la viande du poisson ou des oeufs systématiquement au dîner. Depuis septembre 2013, un code couleur sur les menus vous permet de visualiser que cet équilibre est respecté.

Pas d'inquiétude non plus s'il refuse un aliment... Tout repose sur la familiarisation : en effet, il faut souvent (re) présenter un aliment plusieurs fois et sous différentes formes : en gratin, en purée, en salade, etc. avant qu'il ne l'apprécie.

ANIMATIONS DANS LES RÉFECTOIRES

Des menus à thème sont régulièrement organisés dans les réfectoires...
Lors de ces repas nous proposons soit des aliments que les enfants connaissent, mais présentés et agrémentés de manières différentes, soit de nouveaux aliments. L'objectif étant de leur offrir un «catalogue» de goûts qui leur servira de référence toute leur vie.

Lors des menus à thème les réfectoires sont décorés et des livrets sont régulièrement distribués aux enfants.

Bien sûr, les enfants ne manqueront pas de fêter Noël, le Carnaval, Halloween ... et profiterons de manifestations d'envergure nationale comme la Semaine de la «Fraîch'attitude», la semaine du pain, etc.

LA SEMAINE NATIONALE DU GOÛT

Cette année, la semaine nationale du goût est organisée au niveau national du 13 au 19 octobre 2014. Mais, afin de toucher un maximum d'enfants et d'éviter une concentration de repas à thème sur une seule semaine, les restaurants scolaires étendront ces menus pendant trois semaines : du 23 septembre au 17 octobre 2014.
Comme chaque année, les ateliers du goût seront proposés à la cuisine centrale. Au delà du goût c'est aussi l'occasion de donner aux enfants des éléments pour développer leur appréciation gustative ainsi qu'un vocabulaire de base à l'analyse gastronomique.
Cette intervention sera récompensée par un diplôme du petit gourmand et d'un livret jeux pour les participants aux animations.

LE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I)

La Ville d'Aix-en-Provence a le souhait d'accueillir à la cantine et sur les temps périscolaires les enfants atteints d'intolérances ou d'allergies alimentaires, ainsi que ceux présentant des pathologies nécessitant une vigilance particulière (asthme, etc.) Durant l'année scolaire 2013/2014, 266 enfants ont fait l'objet d'un P.A.I, dont 34% avec un panier repas.

Il est constaté des cas très différents et parfois complexes. Chaque cas étant particulier, la Ville a mis en place une commission municipale de mise en oeuvre des P.A.I. Cette commission est chargée d'examiner chaque dossier et de rendre une décision sur les modalités d'accueil cantine mais aussi sur l'ensemble des temps municipaux de la journée scolaire (garderie, étude, interclasse).

Afin que les dossiers soient gérés au plus vite et le plus simplement possible, la procédure est indiquée dans le tableau suivant :

Prévenir lors de l'inscription école et/ou cantine

↓

Elaboration du dossier médical
avec le médecin traitant,
le Spécialiste, le Directeur
ou la Directrice de l'école

↓

ETABLISSEMENT DU PAI DANS L'ÉCOLE

↓

Pour les enfants de petite et moyenne section des écoles maternelles **Avec la PMI, l'équipe éducative, la famille et d'un représentant municipal.**

Pour les enfants des grandes sections des écoles maternelles et des écoles élémentaires **Avec la médecine scolaire, l'équipe éducative, la famille.**

↓

Transmission du PAI à la **Commission Municipale. Pour DECISION et MODALITES de l'accueil de l'enfant pendant le temps municipal.**

↓

Sur le temps périscolaire (surveillance et disposition)

Sur le temps cantine (panier repas, surveillance, disposition)

RESPONSABILITÉ

Les parents ont l'obligation de déclarer les allergies alimentaires de leurs enfants, y compris celles à haut risque (comme par exemple une allergie aux piqûres de guêpes) ainsi que les pathologies nécessitant une attention particulière (exemple : asthme).
En cas de déclaration incomplète ou de fausse déclaration, les parents engagent leur seule responsabilité, sans pouvoir rechercher la faute de la Ville en cas d'incident lié à ce risque.
Ils engagent également leur seule responsabilité s'ils ne signalent pas, en cours d'année, la survenance d'un nouveau risque ou l'évolution du risque existant. Au regard des risques juridiques et de la santé des enfants, aucune décharge ne sera acceptée.
De ce fait, tout enfant présentant ou non une pathologie à risque dont la famille n'aura pas déposé un dossier d'inscription ne sera pas admis à fréquenter le restaurant scolaire.

MODALITÉ D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION

Il suffit de remplir l'imprimé nécessaire à l'inscription (à renouveler chaque année scolaire). Vous trouverez ces dossiers :

- à la Direction des Affaires Scolaires (service inscriptions).
- dans les mairies annexes.
- L'imprimé spécifique peut être téléchargé sur le site de la Ville (www.aixenprovence.fr).

La ville étant dans l'obligation de respecter les contraintes d'accueil et de sécurité pour les enfants, fixées par les capacités de places dans les réfectoires, les jours accordés sont à respecter impérativement.

NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION

DEUX FORMULES D'INSCRIPTION

- l'inscription régulière : elle concerne les enfants qui prennent un ou plusieurs repas par semaine de façon régulière. Par défaut, l'abonnement débutera le premier jour de classe de l'année scolaire. Toutefois la date d'inscription pourra être différée sur demande écrite.
- l'inscription occasionnelle : elle concerne les enfants prenant leur repas au restaurant scolaire irrégulièrement. Les repas devront être commandés à la Direction des Affaires Scolaires (19 rue Lisse Saint-Louis) 48 heures avant la prise du déjeuner.

Cette procédure d'inscription mise en place en septembre 2010 a permis de ne plus jeter 300 repas par jour. Cette meilleure gestion des repas permet aussi à des enfants dont les familles ont ponctuellement besoin de la cantine, d'accéder plus facilement à ce service puisque que les places dans les réfectoires ne sont plus bloquées par des enfants inscrits mais parfois absents...

FACTURATION

Tout repas commandé à l'inscription administrative sera automatiquement facturé. Seront décomptées les journées d'absence à partir de deux jours scolaires consécutifs au vu d'un justificatif médical et les journées d'absences prévues au règlement.

GESTION DE VOTRE ABONNEMENT

Tout au long de l'année vous pouvez sur demande écrite :

- annuler l'abonnement de votre enfant. La facturation sera modifiée à partir de la date demandée.
- modifier les jours d'inscription. Exemple : lundi à la place du vendredi.
- modifier votre abonnement.

PIÈCES À FOURNIR

En cas de première inscription, réinscription, passage maternelle au CP, changement d'école :

- quittance EDF ou loyer de moins de 3 mois.
- carte nationale d'identité (CNI).

Justificatifs à fournir par foyer en photocopies avec présentation des pièces originales.

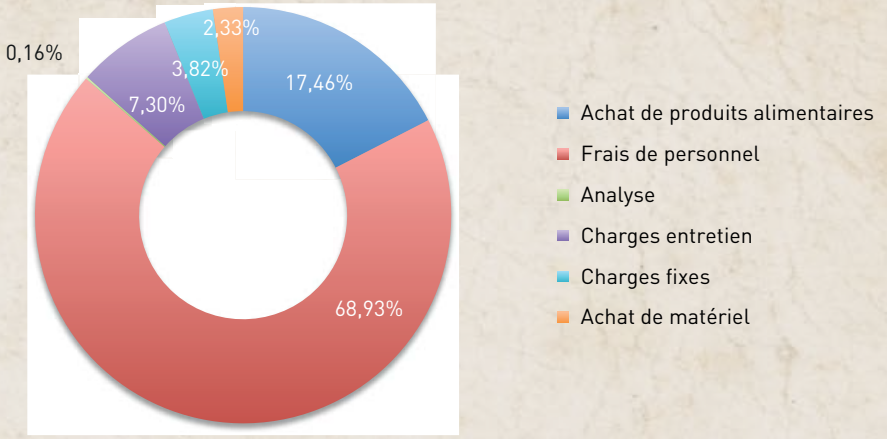

Enfant présentant une pathologie à risques :

voir modalités PAI.

TARIFS ET COÛT D'UN REPAS

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient CAF. Chaque année le tarif de la restauration scolaire est révisé par application du taux autorisé par arrêté ministériel.

Prix des repas sans dégrèvement (pour l'année scolaire 2013/2014) :

Pour les enfants domiciliés à Aix-en-Provence et hors commune : 4,29 euros. Le prix de revient total pour un repas s'élève à 9,27 euros. La participation moyenne des familles s'élève à 3,29 euros. Le complément est pris en charge par la Ville d'Aix-en-Provence. Tout repas commandé est automatiquement facturé.

En cas de demande de dégrèvement

- notification la plus récente indiquant le quotient CAF.
- dernier avis d'imposition pour les non bénéficiaires de la CAF.

La demande est à renouveler chaque année civile, en remplissant la case prévue à cet effet sur la demande d'inscription au restaurant scolaire. pour bénéficier du dégrèvement il faut:

- être domicilié sur la commune d'Aix-en-Provence.
- avoir rempli une demande individuelle d'inscription dans un restaurant scolaire.
- avoir un quotient CAF inférieur à 1 218 euros.

4-Enseignement artistique et culturel

L'enseignement artistique et culturel permet à 200 classes et 4000 élèves de découvrir la danse, le théâtre, les arts visuels, la musique, l'art lyrique, la littérature, le cirque, la bande dessinée, et bien plus encore.

Concrètement, l'enseignement artistique et culturel est un dispositif et le résultat d'une convention de partenariat entre la Ville d'Aix-en-Provence, l'Académie d'Aix/Marseille et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) signée en 2013 et renouvelée tous les 3 ans.

L'Enseignement artistique et culturel se compose comme un triptyque: la formation des enseignants, la formation des élèves à travers des ateliers, et enfin la rencontre avec l'oeuvre. Les opérateurs culturels sont pleinement investis dans ce projet et bénéficient pour ce faire de subventions de la Caisse des écoles.

L'enseignant transmet à l'enfant un enseignement global, l'artiste véhicule la dimension sensible, presque magique, tellement difficile à analyser. À l'aide de ces clés, l'enfant s'ouvre à une autre dimension : la sienne. Car l'éducation artistique et culturelle vise avant tout à susciter la curiosité et au-delà un regard personnel sur le monde.

LECTURE

Coordonné par la Ville, au travers de son service Éducation et de la bibliothèque Méjanes, le dispositif plan lecture s'attache à consolider un pilier essentiel de l'apprentissage. Une fois maîtrisée, la lecture offre effectivement un passeport pour l'ensemble des disciplines artistiques. Le plan lecture existe depuis 2005.

Dispensé autour d'une thématique particulière, il s'échelonne sur trois ans. Le premier plan, couvrant la période 2005-2008 et s'adressant aux classes de cycle 3, a eu pour thème « Lire c'est fantastique ». Pour la période 2008-2011, le thème « Lire c'est voyager » a été retenu et concernait les classes de cycle 2 (GS maternelle, CP, CE1).

Le thème 2011/2014 s'adresse aux classes des cycles 2 et 3 « Lire c'est drôle». Ces classes bénéficient de la mise à disposition de livres, participent à des ateliers et assistent à un spectacle de fin d'année.

La bibliothèque Méjanes et ses annexes (Halle aux grains, Deux Ormes, Médiabus, Li Campaneto), accueillent un grand nombre de structures culturelles tout au long de l'année.

À tous les âges de la vie, les bibliothèques proposent revues, journaux, livres (romans, documentaires, BD, albums), CD, vidéos, DVD et partitions musicales, accès et initiation à Internet. Des cartes collectivités gratuites destinées aux enseignants et aux éducateurs pour des emprunts de livres jeunesse sont disponibles (30 livres pour une durée de 2 mois). L'inscription est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans.
Les renseignements pratiques et la programmation des animations sont indiqués sur le bulletin mensuel « Côté Méjanes» et sur le site Internet .

BIBLIOTHÈQUES

MÉJANES
www.citedulivre-aix.com
Tél. 04 42 91 98 88
citedulivre@mairie-aixenprovence.fr

HALLE AUX GRAINS
Place de l'hôtel de ville-Tél. 04 42 91 93 29

DEUX ORMES
Jas de Bouffan - Tél. 04 42 59 08 15

MÉDIABUS
Tél. 04 42 91 98 77

LI CAMPANETO
Les Milles
Tél. 04 88 71 83 59

CINÉMA

Dans le cadre du dispositif « École et cinéma », la municipalité s'est associée à la MJC Prévert qui coordonne l'opération « Ciné des Jeunes ». Elle permet à des classes aixoises d'assister à trois séances par an au cinéma Mazarin. À ce titre, la ville participe à hauteur de 40 centimes par enfant et par séance afin de réduire le coût de la séance de 2,40 € à 2,00 €. La Ville est également partenaire de l'Institut de l'Image, implanté à la Cité du Livre ainsi que du Festival Tous Courts organisé chaque année en décembre.

MJC PRÉVERT
24 Bd de la République
Tél. 04 42 26 36 50

INSTITUT DE L'IMAGE
8/10 rue des Allumettes
Tél. 04 42 26 81 73

RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES D'AIX-EN-PROVENCE
1 Place John Rewald
Tél. 04 42 27 08 64

MUSIQUE ET DANSE

Le Conservatoire Darius Milhaud, service de la Mairie d'Aix-en-Provence, est contrôlé pédagogiquement par le Ministère de la Culture. Il offre l'enseignement de toutes les disciplines musicales, théâtrales et également les trois spécialités de la danse : classique, contemporaine et jazz. À l'occasion de la rentrée 2013, il a intégré son nouveau bâtiment situé au coeur du forum culturel.

LE CURSUS TRADITIONNEL

Le Conservatoire d'Aix-en-Provence propose, pour les élèves de CP, des classes d'éveil, soit à la musique, soit à la danse, qui leur permettent de développer leur sensibilité artistique et d'avoir une première approche de ces disciplines.
Puis, dès le CE1, les élèves peuvent intégrer les cycles traditionnels d'enseignement en formation musicale, en instrument, en chant choral et en danse.
Ces enseignements sont dispensés en dehors du temps scolaire, le mercredi ou en semaine après l'école.

LE CURSUS EN HORAIRES AMÉNAGÉS

C'est un dispositif qui permet aux enfants, dès le CE1 et jusqu'en 3e, de recevoir l'enseignement du Conservatoire Darius Milhaud dans le temps scolaire. Les conditions d'enseignement leur garantissent les meilleures chances d'épanouissement artistique et humain et ce, sans préjudice de leur formation scolaire générale. Les élèves qui suivent cette formule ne paient pas de droits de scolarité pour le conservatoire. Ces classes sont accessibles aux danseurs à partir de la 6e seulement (danse classique).
Établissements scolaires concernés : École Sallier du CE1 au CM2 et Collège Mignet de la 6e à la 3e.

CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD
380 avenue Mozart, entre le centre chorégraphique et le Grand théâtre de Provence.
Tél.: 04 88 71 84 20

DUMISTES

Le conservatoire met à disposition des écoles, après accord des enseignants, le soutien de plusieurs intervenants musique rémunérés par la Ville. Objectif : favoriser la connaissance musicale, la découverte des oeuvres et la pratique d'un instrument.

PARTENARIAT AVEC LE GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE (GTP) ET LE THÉÂTRE DU JEU DE PAUME (TJP)

Dans le cadre de l'enseignement artistique et culturel, la ville achète des places de spectacles musicaux au G.T.P et au T.J.P., en direction des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville. Au total, ce sont 2500 places de spectacles pour les élèves concernés.

PREMIERS PAS VERS L'OPÉRA

Avec ce dispositif le Festival sensibilise les élèves à l'art lyrique, aux moyens d'interventions en classes, de visites des ateliers de construction de décors de Venelles mais aussi en les invitant à une pré-générale au moment du festival. La caisse des écoles participe financièrement au projet « premiers pas vers l'opéra ».

BALLET PRELJOCAJ

Le Ballet Preljocaj propose aux écoles de la ville une visite du Centre Chorégraphique National, des ateliers de sensibilisation à la danse mais aussi d'assister à une représentation jeune public du Ballet. Bref une véritable initiation permettant de croiser et de multiplier les approches autour de l'art chorégraphique.

MUSÉES

En matières de leur mission de médiation et de pédagogie, les musées aixois proposent aux scolaires des ateliers, des animations et des conférences autour d'expositions temporaires ou permanentes.
Pour ce faire la délégation éducation-culture travaille en partenariat avec l'élu délégué aux musées. La Direction des musées et du patrimoine coordonne l'ensemble des musées. Une plaquette vient présenter les différentes animations destinées aux établissements scolaires. Un livre d'histoire d'Aix-en-Provence est également remis à chaque enfant âgé de 10 à 12 ans, édité par le Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie Aix-Marseille.

« Depuis plusieurs années la Ville d'Aix a fait le choix de la gratuité totale des musées pour les publics scolaires (Musées Ville et CPA - Musée Granet) ».

ATELIER CÉZANNE

Visite de l'atelier suivie d'une animation autour de la construction d'un espace en trois volumes: la sphère, le cône et le cylindre.
tous les jours de 9h à 12h
9 Avenue Paul Cézanne
Tél. 04 42 21 06 53
infos@atelier-cezanne.com

MUSÉE GRANET

La Communauté du Pays d'Aix, qui gère le musée Granet, présente les collections exceptionnelles et propose des expositions pédagogiques, des parcours-jeu et des ateliers.
Place Saint-Jean de Malte
Tél. 04 42 52 88 32
resagranet@agglopaysdaix.fr

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Le Muséum propose des ateliers pédagogiques destinés aux scolaires du cours préparatoire au lycée. Au programme environnement, paléontologie, préhistoire et plus généralement regard sur le monde. Contacter Colette Chassan
6 rue Espariat
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél. 04 42 27 91 27

ATELIER DU PATRIMOINE

Découverte de l'ornementation et des techniques d'élaboration des décors des édifices classés du centre ville et sensibilisation à l'évolution urbaine.
19 Rue Gaston de Saporta
Pour les animations contacter Claudine Ripoll du lundi au jeudi de 9h à 12h
Tél. 04 42 91 95 92

MUSÉE DES TAPISSERIES

Découverte des tapisseries, des décors et des costumes au travers d'ateliers à partir de la grande section de maternelle jusqu'au lycée : parcours opéra, découverte des animaux et des sens.
28 Place des martyrs de la Résistance
Contact: lundi et mercredi de 9h à 16h30
Tél. 04 42 91 88 75 / 04 42 23 09 91
animationpavillon@mairie-aixenprovence.fr

PAVILLON VENDÔME

Découverte de l'histoire et de l'architecture de cette folie du Grand Siècle au travers d'ateliers, de la grande section de maternelle au lycée, dédiés au baroque, à la technique de la peinture et l'art des jardins.
13 Rue de la Molle
lundi et mercredi de 9h à 16h30
Tél. 04 42 91 88 75 / 04 42 91 88 74
animationpavillon@mairie-aixenprovence.fr

HOTEL ESTIENNE DE ST JEAN

Découverte de l'histoire de la ville et des différentes collections, du collège au lycée.
17 Rue Gaston de Saporta.
Hôtel d'Estienne de Saint Jean
Tél. 04 42 21 43 55
animationpavillon@mairie-aixenprovence.fr

THÉÂTRE

Dans le cadre de l'enseignement artistique et culturel, un partenariat avec les différentes compagnies théâtrales du territoire permet aux élèves de participer à des ateliers de pratique théâtrale et d'assister à des spectacles dans les heures de diffusion professionnelles.

ARTS PLASTIQUES

De nombreux ateliers de pratiques artistiques sont organisés en partenariat avec les acteurs locaux. On peut citer notamment la collaboration avec le festival «Image de ville» ou l'association «Voyons voir» qui offrent un travail autour des thèmes conjugués de l'art contemporain et de l'environnement.

ATELIERS OUVERTS DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART

L'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence propose au grand public un cursus post et périscolaire. Il s'agit d'ateliers de pratiques artistiques et de sensibilisation à l'art contemporain s'adressant aux adultes, aux enfants et adolescents. Ils se déroulent sur 32 semaines, hors vacances scolaires, du lundi au vendredi, principalement en fin de journée afin d'être accessibles aux actifs, mais également le mercredi après-midi pour les scolaires. Pour les enfants et adolescents il s'agit d'un complément au programme scolaire avec une des visées plus expérimentales, autour de techniques variées et de thématiques hors programme Éducation Nationale. Au programme pour les enfants & adolescents : Arts Plastiques - B.D / Illustration.

rue Émile Tavan
Tél. 04 42 91 88 70
www.ecole-art-aix.fr

C'EST SUD

C'est Sud est l'expression d'un partenariat Ville, Éducation Nationale et opérateurs culturels, qui déploient leur savoir-faire dans la ville tout au long du week-end de Pentecôte. La première édition a eu lieu en 2002. C'est Sud valorise l'ensemble des actions culturelles menées dans les établissements scolaires. La manifestation associe des compagnies de danse, de théâtre, mais aussi le conservatoire, des orchestres de musique, ou encore des structures intervenant sur les arts plastiques, les arts numériques, l'image... Des dizaines de spectacles, d'expo ou de concerts sont programmés dans toute la ville, qu'il s'agisse du cours Mirabeau, du nouveau conservatoire, de l'Hôtel Maynier d'Oppède, de la place de l'Archevêché, ou celle de l'Hôtel-de-Ville.

MÔMAIX

Depuis 2006, Mômaix est le fruit d'une collaboration entre les professionnels du spectacle vivant, toujours plus nombreux et les centres sociaux du territoire. L'édition 2014 se déroule cette année du 15 octobre au 20 décembre. Deux mois pendant lesquels chaque structure participante proposera une programmation dédiée au jeune public et à la famille, avec une politique tarifaire adaptée. La Ville d'Aix organise également un tirage au sort les 8 octobre et 5 novembre pour faire gagner 100 pass pour 4 personnes (dont au moins un enfant de -12 ans).

5-Education physique et sportive

Aix-en-Provence a toujours affiché un fort engouement pour le sport. L'objectif des actions mises en oeuvre consiste à :

- Permettre la pratique du sport au plus grand nombre.
- Gérer et entretenir les installations.
- Mettre en place des relations avec les clubs, les soutenir dans leur fonctionnement et dans leur développement.
- Assurer l'encadrement d'activités sportives auprès des scolaires, du public et des jeunes dans les quartiers.
- Contribuer à la notoriété de la Ville à travers une politique événementielle dynamique.

LE SPORT POUR LES 6-16 ANS (PASS'SPORT CLUB)

Le Pass'Sport Club entend faire découvrir et pratiquer aux jeunes de 6 à 16 ans une activité physique et sportive. L'enseignement est dispensé par les éducateurs des clubs sportifs partenaires et de la Direction des sports.
Des prix très modérés (à partir de 50 euros l'année) et la proposition d'un grand choix d'activité sur l'ensemble du territoire aixois, sont les moyens choisis pour cette mission. Les aspects initiation et découverte sont privilégiés. Un guide Pass'Sport Club est à votre disposition à la Direction des sports.

LES ACTIONS SPORTIVES EN MILEU SCOLAIRE

LE POIVRE

Initié en 2003, le Plan organisant les interventions de la Ville pour les rythmes éducatifs (P.O.I.V.R.E) offre plus de 250 heures d'activité par semaine, dont la moitié est consacrée aux activités sportives. la Caisse des écoles y consacre 350 000 euros par an.

Grâce au concours d'un grand nombre d'associations sportives et à l'engagement de la mairie d'Aix-en-Provence et de l'Education Nationale, les élèves des écoles élémentaires aixoises publiques et privées se voient offrir l'opportunité de découvrir des activités rarement enseignées en milieu scolaire.

Ces activités se déroulent de manière générale dans les locaux de l'école avant ou après le temps de restauration durant la pause méridienne. Depuis novembre 2013, la Ville, en association avec le Ballet Prejlocaj et le Conservatoire Darius Milhaud développe dans 4 pôles de la ville un nouveau projet « Parcours Danse ». Destiné à promouvoir la danse dans la ville et amener les enfants aux portes du conservatoire, ce projet permet une pratique danse classique et contemporaine sur 2,5 heures hebdomadaires en moyenne. C'est pour ces enfants l'opportunité d'une véritable formation danse intégrée à l'école. 98 enfants du CE2 au CM2 bénéficient en 2014 de ce dispositif.

LES ATELIERS SPORTIFS DES ENFANTS ENCADRÉS PAR LES ÉDUCATEURS SPORTIFS MUNICIPAUX

Certaines écoles élémentaires bénéficient d'ateliers sportifs encadrés directement par des éducateurs sportifs de la ville. Ces ateliers se déroulent sur le temps du midi, de 11h30 à 13h30.

LES INTERVENTIONS DANS LE TEMPS SCOLAIRE

Des éducateurs sportifs de la Ville apportent leur compétence aux professeurs des écoles des classes élémentaires aixoises.

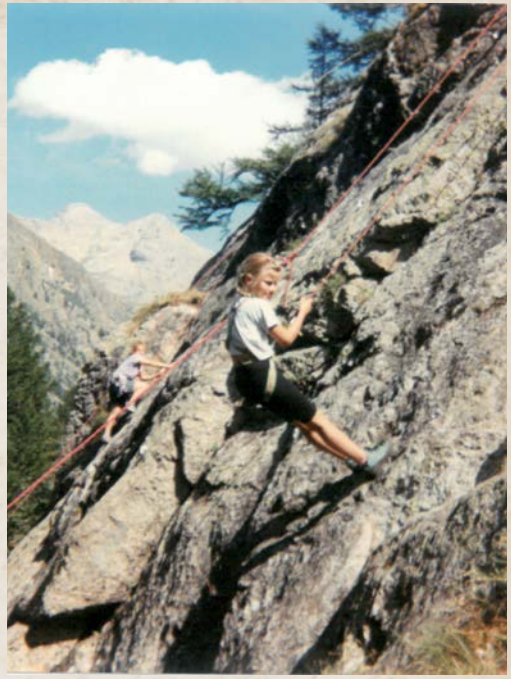

AIX BOX « LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ »

AIX BOX, la boîte loisirs de l'été a été créée par la Ville en 2010.
Ce dispositif permet à près de 1000 jeunes Aixois d'accéder à une palette d'activités de loisirs, ludiques et éducatives se déroulant sur une période d'une semaine, en juillet et en août. Quatre tranches d'âge sont concernées : les 6-7 ans, les 7-8 ans, les 9-11 ans et les 12-16 ans. Les six thèmes proposés, Découverte, Sensation, Nature, Loisirs, Mystère et Surprise, sont élaborés pour que chacun puisse en trouver un à sa mesure.

Un large choix avec un panel d'activités concentrées sur une période courte et un tarif abordable comprenant le repas font le succès d'AIX BOX.

Pour davantage de renseignements, rendez-vous sur **www.aixenprovence.fr**

6 - Autres activités

Au-delà des activités artistiques, culturelles et sportives, l'enseignement scolaire entend sensibiliser les élèves à un ensemble de problématiques. Elles peuvent être environnementales d'abord, leur montrant combien ce monde qu'ils auront bientôt entre leurs mains est fragile. Elles peuvent être linguistiques aussi, et éveiller chez eux la curiosité pour d'autres cultures, d'autres régions. C'est ainsi qu'ils deviendront des citoyens tolérants. Les problématiques peuvent enfin être plus pragmatiques, s'attachant à sensibiliser à la sécurité routière, qui reste une préoccupation majeure, ou à développer leur appétence pour l'outil informatique, indispensable de nos jours.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le «Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix» (CPIE) vise à proposer un cadre en pleine nature pour une découverte de l'environnement.
Voilà l'objectif premier de cette base nature, équipement pédagogique situé au Domaine du Grand Saint-Jean à Puyricard. Centre d'accueil à la journée, la base nature propose des activités d'éducation à l'environnement pour les élèves aixois, de la maternelle au CM2.
Le dispositif pédagogique offre une large palette de thèmes liés à l'environnement naturel (flore, eau et rivière, forêt) et urbain (déchets, bruits, énergies, air).
Des ateliers thématiques « sur mesure » peuvent être préparés avec un éducateur environnement : lecture de paysages, découverte du patrimoine, le transport, le bruit, l'air...
Un centre de ressources est à la disposition des enseignants pour préparer la venue de la classe ou faire les recherches sur un sujet précis. Les enseignants bénéficient également de l'expérience de l'équipe permanente de l'Atelier de l'Environnement et des associations partenaires en matière d'éducation à l'environnement.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX

Tél. 04 42 28 25 07 / Fax. 04 42 92 36 86
www.cpie-paysdaix.com

LANGUES VIVANTES EN ÉLÉMENTAIRE

L'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire est issu d'une décision ministérielle de mars 1989, et s'appuie sur une association étroite entre l'Éducation Nationale et les collectivités locales, ces dernières prenant en charge la fourniture de matériels pédagogiques. L'enseignement du provençal est par ailleurs pris en charge par la mairie afin de sensibiliser les enfants à la culture régionale. Cet enseignement est dispensé dans les écoles élémentaires suivantes : Platanes, Célony.

LES CLASSES DÉCOUVERTES

Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) proposent, aux écoles de la ville, l'organisation des classes transplantées. Ces classes sont organisées dans le temps
scolaire et en dehors d'Aix-en-Provence pour une durée variable. Elles sont subventionnées en fonction de l'élaboration d'un projet pédagogique valorisant.

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

C'est une priorité, tant les jeunes restent les premiers touchés par les accidents routiers. Dans le cadre des programmes de l'Éducation Nationale pour la sécurité routière, la Ville d'Aix-en-Provence propose l'animation, par la police municipale et ses formateurs agréés, d'un atelier pédagogique en partenariat avec l'Education Nationale et la prévention routière des Bouches-du-Rhône.
La Communauté du Pays d'Aix organise également à l'année des opérations de sensibilisation à la sécurité dans les transports en commun, en direction des élèves de CM1/CM2 qui seront amenés à utiliser ce mode de transport lors de leur passage au collège. Il s'agit d'aborder les comportements et attitudes à adopter au quotidien, en matière de sécurité dans les cars, autour des cars, et aux arrêts, mais aussi d'incivilités. Une opération pédagogique nommée « Théâtre citoyen » est mise en oeuvre chaque année au moyen d'une pièce itinérante. Près de 2000 élèves en moyenne y participent.
Citons aussi le travail de l'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix qui, aidé par ses partenaires financiers ou opérationnels dont la Ville d'Aix et la CPA, s'investit dans l'organisation d'animations sur la sécurité routière, et notamment la « Semaine de la sécurité routière », opération étendue à tout le territoire de la communauté depuis 2004.

INFORMATIQUE
LE B2I

Chaque école dispose d'une salle informatique ou d'une classe mobile. Le brevet informatique / Internet (B2I) est un diplôme permettant aux élèves de CM2 de valider leurs connaissances en informatique et en initiation à Internet. Pour l'obtention de ce brevet chaque classe de CM2 est dotée d'un ordinateur relié à Internet.
Un plan général de dotation d'équipement informatique a été mis en place pour équiper les autres classes:

- Année scolaire 2011/2012 : Premières installations de TNI (tableau numérique interactif) dans les écoles élémentaires (12 écoles)
- Année scolaire 2012/2013 : installations de TNI dans 12 nouvelles écoles;
- Année scolaire 2013/2014 : les 38 écoles élémentaires ont un TNI;
- Année scolaire 2014/2015 : installation d'un deuxième TNI dans une douzaine d'écoles.

7-Temps périscolaire

Trois temps « périscolaires » sont sous la responsabilité de la Ville dans la journée: le matin, le midi et le soir (voir détails dans le chapitre rythmes scolaires). Le service des Animations Educatives assure la coordination des différentes activités (garderie, études, ateliers, activités interclasses, POIVRE).

Ces activités s'adressent aux enfants du 1er degré. Elles répondent aux besoins des enfants et s'inscrivent dans le cadre de projets validés chaque année par la caisse des écoles et le comité de pilotage POIVRE. La Ville garantit la qualification des intervenants. Les directeurs d'école volontaires assurent une coordination des actions périscolaires en lien avec les services de la Ville. La direction des animations éducatives organise tout au long de l'année la mise en oeuvre des dispositifs périscolaires. Elle assure un lien entre les différents acteurs éducatifs (Education Nationale, associations de parents, services de la ville, club coup de pouce). La Direction des animations éducatives et du personnel des écoles coordonne ces dispositifs, en relation avec les directions d'écoles, les associations des parents d'élèves, les structures associatives intervenantes et les directions municipales (sport, culture, jeunesse, politique de la ville).

ÉCOLES MATERNELLES

GARDERIE DU MATIN

Payante, elle est assurée à partir de 7h30, jusqu'à 10 minutes avant les cours (voir chapitre sur les rythmes scolaires).

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Avec les nouveaux rythmes scolaires, elles sont assurées de 15h45 à 16h30.

GARDERIE DU SOIR

Payante, elle est assurée de 16h30 à 17h45. Elle est mise en place dans toutes les écoles de la ville. Les enfants sont encadrés et surveillés par du personnel municipal. Ce service est mis en place dès le 1er jour de la rentrée.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

GARDERIE DU MATIN

Payante, elle est assurée à partir de 7h30 jusqu'à 10 minutes avant les cours. Elle est surveillée par des agents de la ville. Elle est mise en place dans toutes les écoles de la ville. Ce service est mis en place dès le lendemain de la rentrée.

LES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU POIVRE

Initié en 2003, le Plan organisant les interventions de la Ville pour les rythmes éducatifs (P.O.I.V.R.E) offre 230 heures d'activité par semaine, réparties égalitairement entre des activités artistiques et sportives. Élaboré avec des partenaires extérieurs il permet aux enfants d'accéder à des activités, d'en découvrir de nouvelles et peut être leur donner l'envie de prolonger l'activité pratiquée, au sein d'un club sportif ou d'une structure culturelle en dehors de l'école. Au cours de l'année, chaque enfant fréquentant la restauration scolaire et inscrit aux activités, aura la possibilité de pratiquer au moins une activité. Le coût pour la Caisse des écoles est de 340 000 euros par an.

Les activités Poivre se déroulent uniquement durant le temps de restauration. Elles sont assurées par des intervenants qualifiés et agréés. Leur mise en oeuvre est définie par un projet écrit validé par un comité de pilotage où les fédérations des parents d'élèves sont présentes.

ATELIERS DU MIDI

Ils complètent le dispositif POIVRE et sont organisés pendant les temps d'interclasse. Ils sont animés soit par un enseignant, soit par un intervenant qualifié.

ÉTUDE DIRIGÉE

Organisée de 15h45 à 16h30, elle est ouverte en fonction des besoins validés avec les conseillers pédagogiques. Elle fonctionne dans toutes les écoles élémentaires. Elle est gratuite. Son objectif est de permettre aux enfants d'effectuer le travail donné par l'enseignant sous la surveillance d'un adulte référent. Elle s'inscrit dans la «continuité scolaire voulue par la Ville pour les nouveaux rythmes scolaires.

GARDERIE DU SOIR

Payante, elle est assurée de 16h30 à 17h45. Elle est surveillée par des agents de la ville. Elle est mise en place dans toutes les écoles de la ville.

GARDERIE DU MERCREDI MIDI

Payante, elle est assurée de 11h30 à 12h30. Elle est surveillée par des agents de la ville. Elle est mise en place dans toutes les écoles de la ville.

MODALITÉ D'INSCRIPTIONS

SERVICES DE GARDERIE ET D'ÉTUDE

Les pré-inscriptions se font au moyen de bulletins d'inscription réservés exclusivement à cet effet et mis à la disposition des familles à la Direction des Affaires Scolaires. Ils peuvent être téléchargés sur le site de la Ville. Les jours d'inscriptions devront être déterminés par les parents au moment de l'inscription.
Tout élève devra être assuré. Un règlement fixant les modalités de fonctionnement devra être signé par les parents. Il est remis aux familles en début d'année et disponible tout au long de l'année à la Direction des affaires sociales ou sur le site de la Ville.

LE PAIEMENT

Un système de prépaiement conditionne l'inscription aux garderies ; une facture trimestrielle sera envoyée avant chaque trimestre ou avant la rentrée scolaire dans le cas d'un paiement annuel. Les modes de paiement possibles :

- Paiement en ligne sur le site de la Ville www.aixenprovence.fr
- Carte bancaire à la Direction des affaires scolaires
- Chèque bancaire à l'ordre de la Direction des affaires scolaires
- Les espèces sont acceptées uniquement si les autres modes de paiement sont impossibles et si l'appoint est fait.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (APC)

Les activités pédagogiques complémentaires qui remplacent l'Aide Personnalisée s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves, organisées et mises en oeuvre sous la responsabilité des enseignants.

DISPOSITIF COUP DE POUCE CLÉ

Ce dispositif vise à accompagner les enfants de cours préparatoire repérés par les enseignants comme fragiles dans le domaine de l'apprentissage de la lecture, en associant les familles dans la prise en charge de la scolarité de leur enfant. La Ville d'Aix-en-Provence soutient les « Clubs Coup de Pouce Clé » en partenariat avec l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE). Ces clubs concernent les enfants de CP rencontrant des difficultés en lecture-écriture en début d'année. Ce dispositif a permis d'obtenir des résultats remarquables avec plus de 90 % de réussite dès la fin de l'année de CP. En 2013-2014, ce sont 95 enfants (19 clubs Coup de Pouce) dans 11 écoles qui sont concernées par cette action périscolaire d'approche de la lecture par le jeu dans le cadre d'une mise en situation de réussite permanente. Ce dispositif vise à accompagner cinq enfants de CP par club, repérés par l'enseignant en début d'année scolaire. C'est pour cette raison que le lancement des clubs ne se fait qu'à la rentrée des vacances de la Toussaint.

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

« L'accompagnement à la scolarité contribue, aux côtés de l'école, à la réussite scolaire des enfants et des jeunes et participe à l'égalité des chances. Cette action, soutenue par la Ville et dispensée par de nombreuses associations aixoises, vise principalement à accompagner les familles dans le parcours scolaire de leurs enfants. » Il se décline en de multiples actions dans les structures partenaires :

Antenne des Milles
Maison des Associations
29, avenue Chaudonb - Les Milles
Tél. 04 42 39 21 56

Croix Rouge Comité d'Aix-en-Provence
Cours des Arts et Métiers
Tél. 04 42 26 25 11 - Fax 04 42 27 22 80
Centre de Ressources Aix-Nord
46, avenue Paul Cézanne
Tél. 04 42 21 54 40

Centre Socioculturel de Puyricard
Place des Combattants
Tél. 04 42 92 13 89

Centre Social La Provence
Avenue Maréchal Juin
Tél. 04 42 59 19 73 - 04 42 59 55 21
cslaprovence@aliceadsl.fr

Secours Catholique Caritas France
2, avenue du Général Leclerc
Tél. 04 42 64 20 20 - Fax 04 42 20 19 56

Association de Gestion du Centre Albert Camus
1, rue des Vignes Cité Corsy
Tél. 04 42 64 44 41 - Fax 04 42 64 03 63

A.T.M.F. (Association de Solidarité avec les travailleurs maghrébins en France)
Le Pollux bat 1 - 1, rue du Château de l'Horloge
Tél. 08 08 72 70 09
atmfaix@hotmail.com

A.D.I.S. Centre social Les Amandiers
Tél. 04 42 20 83 20 - Fax 04 42 95 23 95
Adis.cebtresocial@wanadoo.fr

Association JABIR
École Joseph d'Arbaud Rue Charloun Rieu
Tél./Fax 04 42 59 39 47 Port. 06 89 33 03 71
jabir2@wanadoo.fr
Centre Social et Culturel Jean Paul Coste
217, avenue Jean Paul Coste
Tél. 04 42 27 32 96

Centre Social et Culturel La Grande Bastide
Avenue du Square Quartier Val Saint André
Tél. 04 42 26 34 46
cscgrandebastide@wanadoo.fr

Centre socio-culturel Marie-Louise DAVIN
Place des Combattants - Puyricard
Tél. 04 42 92 13 89 - Fax 04 42 28 05 48
Centre-socio-culturel-ml-davin@wanadoo.fr

Antenne des Milles
Parking de l'école Colline du Serre
A. Frédéric Mistral
Tél. 04 42 39 21 56

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les centres de loisirs sans hébergement sont gérés par des centres sociaux ou par des associations. Le mercredi et pendant les vacances scolaires, les jeunes Aixois peuvent être accueillis en centre de loisirs.
La Ville d'Aix-en-Provence, en relation avec l'Education Nationale, met à disposition de ces structures, des locaux dans les différentes écoles de la Ville. Les centres de loisirs, selon les structures, sont ouverts aux enfants et jeunes de 3 à 17 ans :

Association de Gestion
du Centre Albert Camus
1, rue des vignes Cité Corsy
Tél. 04 42 64 44 41

Association JABIR
École Joseph d'Arbaud Rue Charloun Rieu
Tél./Fax 04 42 59 39 47 Port. 06 89 33 03 71
jabir2@wanadoo.fr

Centre aéré de Coutheron (EEDF)
Éclaireurs et éclaireuses de France
Tél. 04 42 57 07 41
Pour le quartier château de l'horloge
(Enfants de 3 à 15 ans)
École Henri Wallon 2, rue Hugo Ely
Tél. 06 27 24 30 32 (CPCV Méditerranée)

Centre social et culturel
La Grande Bastide
Avenue du Square - Quartier Val St André
Tél. 04 42 26 34 46
Centre Social La Provence
Avenue Maréchal Juin
Tél. 04 42 59 19 73
cslaprovence@aliceadsl.fr

Centre socio-culturel Aix Nord
48, Avenue Paul Cézanne
Tél. 04 42 96 10 81
csc-aix-nord@wanadoo.fr

Centre socio-culturel Marie-Louise DAVIN
Place des combattants - Puyricard
Tél. 04 42 92 13 89 Fax. 04 42 28 05 48
centre-socio-culturel-ml-davin@wandoo.fr

Centre social Les Amandiers
Allée des amandiers
Tél. 04 42 20 83 20

Centre socio-culturel Jean-Paul Coste
217, avenue Jean-Paul Coste
Tél. 04 42 27 32 96

A.T.M.F. - Association des Travailleurs
Maghrébins en France
Immeuble Le Pollux bat.1
1 rue du Château de l'Horloge
Tél. 08 72 70 09 82

La Maison de Quartier Mareschale
27 avenue de Tubingen
Tél. 04 42 59 19 71

Les Petits Chaperons Rouges
810, Chemin Saint-Jean-de-Malte
Tél. 04 42 95 17 95

Association Jeunesse
Luynoise Sports et Loisirs
56 avenue des Libérateurs
Tél. 06 16 42 13 38

ALSH des Milles et de la Duranne
Renseignements et inscriptions :
Centre Social J.P. Coste :
04.42.27.32.96
Antenne des Milles :
Tél. 04 42 39 21 56

CPCV Mediterranée ALSH Les Floralies
La nouvelle Pinette Bât E76
Chemin de Beauregard
Tél. 04 42 23 18 74

8 - Protection de l'enfance

SERVICES D'ACTION SOCIALE OU MÉDICO SOCIALE

Tél. : n° vert national 119
n° vert Bouches-du-Rhône 0 800 05 10 13

CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE (CAFC)

est une association qui a pour objectif d'aider les familles en crise à la suite d'une rupture ou une séparation, et les aide à élaborer leurs nouvelles conditions de vie. 4 services sont mis en place par des professionnels :

- Service de Médiation Familiale
- Service Espace de Rencontres
- Ecoute Famille
- Service Relation Enfants Parent incarcéré

6 Allée d'Estienne d'Orves
Tél. 04 42 20 47 09 - Fax. 04 42 20 51 06
cafc-la-recampado@wanadoo.fr

LES CENTRES MEDICO PSYCHOLOGIQUES PÉDAGOGIQUES (CMPP)

accueillent les enfants en difficulté, de la naissance à 25 ans et leur famille pour :

- des troubles du développement psycho-affectif,
- des difficultés scolaires,
- des troubles psychomoteurs,
- des troubles du comportement.

Constituée de spécialistes, l'équipe des CMPP est apte à monter des projets thérapeutiques en accord avec les familles pour répondre aux obstacles qu'elles rencontrent ; CMPP
28 Rue Mazarine
Tél. 04 42 93 38 10 - Fax. 04 42 27 79 49
CMPP « Henri Wallon »
36 Avenue de l'Europe Im. Ganagobie
Tél. 04 42 52 29 98 (enfants de 3 à 16 ans)

MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ (MDS)

Anciennes circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Général 13. Soutien matériel, éducatif, psychologique, bilans santé. Service social polyvalent de secteur. Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Aide Sociale à l'Enfance et la Famille (ASE).

- Aix Nord -3, avenue Paul Cézanne
Tél. 04 13 31 52 00
- Aix Sud - Rue Calmette et Guérin
Tél. 04 13 31 84 10

ANTENNE AIXOISE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Éducateurs pour les jeunes en difficulté (11-21 ans). Principe de la libre adhésion du jeune - Résidence Galice BT 12.

- ADDAP 13 - 7, rue du Chemin de Fer
Tél. 04 42 20 27 85

SANTÉ SCOLAIRE

Médecins et infirmières scolaires dans tous les tablissements scolaires (hors PMI uniquement en PS maternelles). Assistantes sociales scolaires dans les collèges et lycées.

- Centre Médico Scolaire
Ecole Joseph d'Arbaud
Rue Charloun Rieu Jas de Bouffan
Tél 04 42 60 40 16 ou 04 42 60 40 17

CENTRES MÉDICO PSYCHOLOGIQUES

- CMP Enfants Vaudoyer
Bât Lou Grillé - 8, rue J.L Vaudoyer
Tél. 04 42 64 26 84
- CMP Enfants Les Prairies
16, avenue Gaston Berger
Tél. 04 42 27 03 85
- CMP enfants Paul Cézanne
53, bd Carnot
Tél. 04 42 91 41 99
- CMP Adolescents La Torse (12 ans et +)
36, av. des Écoles Militaires
Tél. 04 42 21 53 19

SERVICES D'ACCÈS AU DROIT ET D'AIDE AUX VICTIMES

Dans le cas d'extrême gravité, d'urgence et de danger avéré, un cas de forte présomption d'abus sexuels ou de mauvais traitements physiques, vous pouvez saisir directement le Procureur de la République, représenté par le Substitut des mineurs au Tribunal de Grande Instance.
Tél. 04 42 33 84 06 - 04 42 33 83 81

JUSTICE DES MINEURS

Mission de protection des enfants et jeunes en danger, assistance éducative des parents (AEMO). Jugements des mineurs auteurs d'infractions pénales.

- Tribunal de Grande Instance Juge pour enfants
  40, bd Carnot - 13100 Aix-en-Provence
  Tél. 04 42 33 83 74
- Service d'Accueil et traitement direct (STD)
  Tél. 04 42 33 83 90
- Service Éducatif - Tél. 04 42 33 83 81

AVOCATS DE L'ENFANT

Défense et conseil des mineurs, assistance juridique et représentation du mineur tout au long de la procédure judiciaire.

- Maison de l'Avocat - rue Rifle-Rafle
  Tél. 04 42 21 72 35

DÉFENSEUR DES ENFANTS

Nommé par le gouvernement, chargé de résoudre les réclamations écrites des enfants mineurs, de leurs parents ou représentants légaux, ainsi que les réclamations des associations de défense du droit des enfants.
104, bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS
Tél. 01 53 63 58 51 - n° vert Bouches du Rhône
Tél. 0 800 05 10 13

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Information juridique, orientation pour l'accès au droit et l'aide aux victimes.
MJD - 2, rue Raoul Follereau Bt I2
13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 20 90 32

POLICE NATIONALE / GENDARMERIE

Dépôt de plainte, protection physique.
Commissariat central - Av. de l'Europe -
Tél. 04 42 93 97 00
Gendarmerie Nationale (habitants hors Aix)
28, av. Malacrida
Tél. 04 42 26 31 96

ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES (APERS)

Espace Frédéric Mistral
18, av. Laurent Vibert
Tél. 04 42 52 29 00

ASSOCIATION LE CRI DE L'ENFANT

Espace Bellegarde
37, bd Aristide Briand
Tél. 04 42 23 23 23

ASSOCIATION L'ENFANT DEMAIN

1 rue Emile Tavan
Tél. 04 42 27 56 36

ASSOCIATION RÉSADOS

Secteur de Pédo-psychiatrie
Hôpital Montperrin - Tél. 04 42 16 18 71

Calendrier des vacances scolaires

RENTRÉE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
Lundi 1er septembre 2014

RENTRÉE DES ÉLÈVES
Mardi 2 septembre 2014

VACANCES DE TOUSSAINT
Du samedi 18 octobre 2014
au lundi 03 novembre 2014

VACANCES DE NOËL
Du samedi 20 décembre 2014
au lundi 5 janvier 2015

VACANCES D'HIVER
Du samedi 21 février 2015
au lundi 09 mars 2015

VACANCES DE PRINTEMPS
Du samedi 25 avril 2015
au lundi 11 mai 2015

FIN DE L'ANNÉE POUR LES ÉCOLES
Samedi 4 juillet 2015

Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours, le matin des jours indiqués. Le lundi de la pentecôte est férié pour les enfants.

9-Annuaire

Association départementale des PEP
5, bd Schweitzer - Tél. 04.42.52.72.00

Association des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
8, rue du litera - Tél. 08.72.44.64.31

Association de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
Administration Aix Tél.: 06 85 76 57 78

L'atelier de l'environnement Domaine du Grand Saint Jean
13540 PUYRICARD - Tél. 04.42.28.20.99

Association DDEN
Inspection Aix Ouest - Rue des Nations - www.delenaix.fr - Tél. 06.85.30.20.25

Méjanes
(service municipal)
8-10, rue des allumettes
Tél. 04.42.91.98.88

Bureau information culture (BIC)
(service municipal)
19, rue Gaston de Saporta – Hôtel Châteaurenard - Tél. 04.42.91.99.19

Bureau information jeunesse (BIJ)
(service municipal)
37 bis, bd Aristide Briand - Tél. 04.42.91.98.01

Centre communal d'action social (CCAS)
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve - Tél. 04.42.17.99.99

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
215, J. Villevieille - Tél. 04.42.26.35.63

Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
135, chemin Roger Martin Tél. 08.10.25.13.10

Crèches municipales
Les Petits Chaperons Rouges (société délégataire pour la gestion des établissements municipaux de la petite enfance).
Adresse : 810, chemin Saint-Jean-de-Malte - 13090 Aix-en-Provence - Tél. 04.42.95.17.95

C.R.O.U.S.
Avenue Jules Ferry Tél. 04.42.16.13.13

Conservatoire Darius Milhaud
380, avenue Mozart
Tél. 04.88.71.84.20

Direction générale Qualité de vie
(service municipal)
37, Bd Aristide Briand
Tél. 04.42.91.89.27

Département éducation
(service municipal)
19, rue Lisse St Louis - Tél. 04.42.91.90.19

Direction des affaires scolaires
(service municipal)
19, rue Lisse St Louis - Tél. 04.42.91.95.61

Direction des animations éducatives et du personnel des écoles
(service municipal)
19, rue Lisse St Louis - Tél. 04.42.91.90.18

Cuisine Centrale
(service municipal)
Cuisine Centrale - Tél. 04.42.91.95.00

Direction de la culture
(service municipal)
8/10 rue des Allumettes
Tél. 04.42.91.93.43

Direction des musées et du patrimoine (service municipal)
17, rue Gaston de Saporta
Tél. 04.42.91.99.12

Direction de la politique de la Ville
(service municipal)
Le Ligourès - Place Romée de Villeneuve 13090
Tél. 04.42.91.89.10

Direction des sports
(service municipal)
Complexe sportif du Val de l'Arc
Chemin des Infirmeries - Tél. 04.42.91.88.50

Direction des actions sociales et de la solidarité départementale (DISS)
L'Atrium Bât A 4 - avenue Marcel Pagnol
13098 Aix-en-Provence

Direction de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des droits de la femme
(service municipal)
Bd Aristide Briand - 13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 91 98 09

École Supérieure d'Art (EPCC Felix Ciccolini)
Rue Emile Tavan 13100 Aix-en-Provence
Tél. 04.42.91.88.70

Inspections Aixoises de l'Education Nationale
- Circonscription d'Aix Ouest Mme Auger
  Tél. 04.42.23.39.80
- Circonscription d'Aix Est M. Auger
  Tél. 04.42.96.98.71
- Circonscription d'Aix Sud Mme
  Le Borgne de Kaouël
  Tél. 04.42.27.40.53

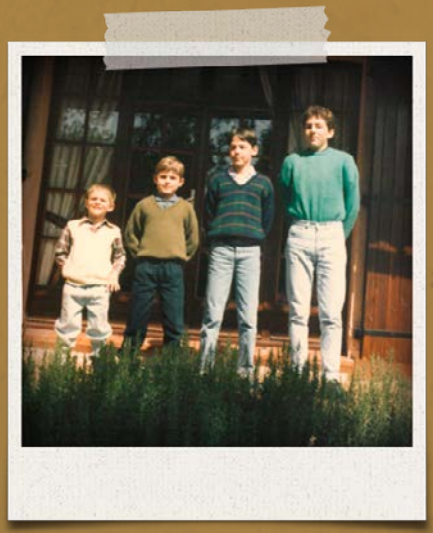

Service Departemental de l'Éducation Nationale
Bd Charles Nédelec - 13231 Marseille cedex
Tél. 04.91.99.66.66

Mairie centrale d'Aix-en-Provence
Place de l'Hôtel de Ville - Tél. 04.42.91.90.00

Maison des Associations
1, rue Emile Tavan - Tél. 04.42.26.58.02

Maison des Jeunes et de la Culture
Mjc Prévert - Tél. 04.42.26.36.50
Mjc Charpin - Tél. 04.42.54.71.70

L'Oasis
Espace de jeux et activités pour enfants et parents
L'Atrium - Bât. A - 4, avenue Marcel Pagnol
Tél. 04.42.95.17.59

Piscines CPA :
- Quartier Sud (Les Milles)
- Plein Ciel (Jas de Bouffan)
- Yves Blanc (Carcassonne)

Tél. 08.10.00.80.60

Rectorat de l'Académie d'Aix/Marseille
1, place Lucien Paye
13231 Aix-en-Provence
Tél. 04.42.91.70.00

ASLYA (association)
Avenue de Tubingen - 13090 Aix-en-Provence
Tél. 04.42.52.16.49

Association Coridys :
Orientation, information, accompagnement dans le cadre des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographie, dysgraphie).
7 avenue Marcel Pagnol - 13090 Aix-en-Provence
Tél. 04.42.95.17.96

Association Dys l'Aixscol :
Orientation, information dans le cadre des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographie, dysgraphie).
Résidence les Prairies Bat. H - Avenue St Joseph
13290 Les Milles - Tél. 04 42 39 25 08

Association Résonances
15, chemin des 3 Francs - 13860 Peyrolles
Tél. 04 42 67 14 17

Association couples et familles
1, rue Emile Tavan - 13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 27 55 61

AUTRES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

COLLÈGES PUBLICS	ADRESSE	TEL.
CHATEAU DOUBLE	Avenue A. Fleming	04.42.20.19.87
MIGNET	41, rue Cardinale	04.42.93.63.00
CAMPRA	Rue Pierre et Marie Curie	04.42.21.72.21
SAINT EUTROPE	Chemin Saint-Donat	04.42.23.80.10
ARC DE MEYRAN	Chemin de la Cible	04.42.27.73.89
PRECHEURS	30, place des Prêcheurs	04.42.21.70.60
ROCHER DU DRAGON	Avenue H. Pontier	04.42.21.16.86
JAS DE BOUFFAN	Avenue Saint-John Perse	04.42.20.12.75
COLLÈGES PRIVÉS	**ADRESSE**	**TEL.**
LA NATIVITE	8, cours Andréani - La Beauvalle	04.42.93.45.70
LE SACRE COEUR	29, cours des Arts et Métiers	04.42.38.03.74
STE CATHERINE DE SIENNE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98
SAINT JOSEPH	16, cours Saint-Louis	04.42.23.02.19
LA CHESNERAIE	Puyricard	04.42.92.11.55
LYCÉES PUBLICS	**ADRESSE**	**TEL.**
CEZANNE	Avenue Fontenaille	04.42.17.14.00
ZOLA	Avenue Arc de Meyran	04.42.26.64.30
VAUVENARGUES	60, boulevard Carnot	04.42.17.40.40
LYCEE MILITAIRE	13, boulevard des Poilus	04.42.23.89.99
INTERNATIONAL DE LUYNES G. DUBY	200, rue Georges Duby - Luynes	04.42.60.86.00
GAMBETTA	100 bis, boulevard Gambetta	04.42.93.28.28
LYCÉES PRIVÉS	**ADRESSE**	**TEL.**
LA NATIVITE	8, rue Andréani - La Beauvalle	04.42.93.45.70
STE CATHERINE DE SIENNE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98
SACRE COEUR	29, rue Manuel	04.42.38.41.32
LYCEE PROFESSIONNEL CELONY	4 bis, avenue de Lattre de Tassigny	04.42.23.59.65
LYCEE TECHNIQUE ST ELOI	9, avenue Jules Isaac	04.42.23.44.99
SAINTE MARIE	2, rue de Jouques	04.42.23.11.12
CLOVIS HUGUES	1, rue Fernand Dol	04.42.38.51.96
CFA	**ADRESSE**	**TEL.**
CFA SAINTE VICTOIRE	7, rue du Château de l'Horloge	04.42.29.61.11
CFA DU BTP	205, rue Albert Einstein	04.42.60.74.74

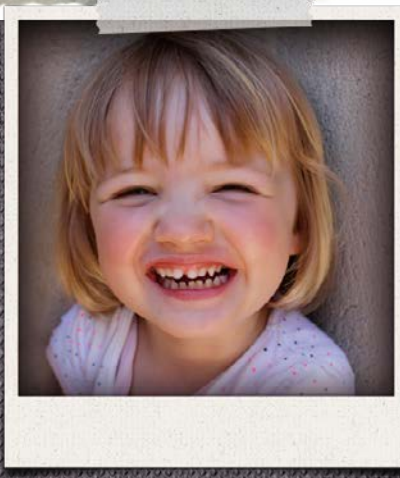

DÉPARTEMENT ÉDUCATION
19 rue Lisse Saint-Louis
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 91 90 19 Fax 04 42 91 91 07
www.aixenprovence.fr

AIX EN PROVENCE
LA VILLE

© 07/2014 - conception www.piquetdesign.com - photos DR